

*UNITED NATIONS / NATIONS UNIES*



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

*SIXTH YEAR*

**534** *th MEETING: 6 MARCH 1951*  
*ème SEANCE: 6 MARS 1951*

*SIXIÈME ANNEE*

# **CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

*LAKE SUCCESS, NEW YORK*

## **TABLE OF CONTENTS**

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 534) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
India-Pakistan question ( <i>continued</i> ) . . . . .	1

## **TABLE DES MATIERES**

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 534) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan ( <i>suite</i> ) . . . . .	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

*All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.*

**FIVE HUNDRED AND THIRTY-FOURTH MEETING**  
**Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 6 March 1951, at 3 p.m.**

**CINQ CENT TRENTÉ-QUATRIÈME SEANCE**  
**Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 6 mars 1951, à 15 heures**

*President:* Mr. D. VON BALLUSECK  
(Netherlands).

*Present:* The representatives of the following countries: Brazil, China, Ecuador, France, India, Netherlands, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

**Provisional agenda (S/Agenda 534)**

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question:
  - (a) Letter dated 15 September 1950 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his report (S/1791 and S/1791/Add.1).
  - (b) Letter dated 14 December 1950 addressed to the President of the Security Council from the Minister for Foreign Affairs and Commonwealth Relations of Pakistan, concerning the India-Pakistan question (S/1942).

**Adoption of the agenda**

*The agenda was adopted.*

**India-Pakistan question (continued)**

*At the invitation of the President, Sir Mohammad Zafrulla Khan, representative of Pakistan, took a place at the Security Council table.*

1. Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan): As the representative of India observed in the opening part of his statement to the Council on 1 March [533rd meeting], the question of Kashmir has been before the Security Council on several occasions already. Unfortunately, very little progress has been made towards its peaceful settlement.
2. On this occasion, the task that Sir Benegal Rau set himself was comparatively easy. The conclusion that he sought to press upon the attention of the Council was that the Council need do no more than accept Sir Owen Dixon's suggestion that the matter now be left to discussion and settlement between the parties themselves. In other words, the objective he set himself — a part of it, at least — was that the Security Council

*Président:* M. D. VON BALLUSECK (Pays-Bas).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Équateur, France, Inde, Pays-Bas, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

**Ordre du jour provisoire (S/Agenda 534)**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan:
  - (a) Lettre, en date du 15 septembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, pour lui communiquer son rapport (S/1791 et S/1791/Add.1);
  - (b) Lettre, en date du 14 décembre 1950, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et des relations avec le Commonwealth du Pakistan, au sujet de la question Inde-Pakistan (S/1942).

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Question Inde-Pakistan (suite)**

*Sur l'invitation du Président, Sir Mohammad Zafrulla Khan, représentant du Pakistan, prend place à la table du Conseil.*

1. Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Comme le représentant de l'Inde l'a fait remarquer au début de sa déclaration du 1er mars devant le Conseil [533ème séance], le Conseil de sécurité s'est occupé à plusieurs reprises déjà de la question du Cachemire. Malheureusement, on a fait très peu de progrès vers son règlement pacifique.
2. La tâche que Sir Benegal Rau s'était assignée à cette occasion était relativement aisée. Il a cherché à amener le Conseil à conclure qu'il n'avait rien d'autre à faire que d'accepter la proposition de Sir Owen Dixon tendant à ce que l'examen et le règlement de la question soient à présent laissés aux soins des parties elles-mêmes. En d'autres termes, l'objectif qu'il s'était assigné était — en partie, du moins — de persuader

should be persuaded that the best thing to do now with regard to Kashmir is to do nothing.

3. As I have said, his task was easy. All that was necessary for him to do was to put forward certain considerations which would show that a peaceful settlement was difficult, at least through the efforts of the Security Council, and that therefore the problem should be left to look after itself.

4. Of course, the danger there is that a problem left to look after itself may run wild, and when it runs wild no one can predict where it might run and what it might bring in its wake.

5. My task is a little more difficult. My task is to try to convince the Security Council that the situation is of such gravity that it requires earnest, vigorous and speedy action if it is to be prevented from breaking out in a manner that might rule out peaceful settlement. My task further is to indicate to what extent the efforts hitherto made have been successful, where they have got stuck, and what is needed to speed the matter toward a peaceful settlement.

6. The whole argument of my esteemed friend, the representative of India, rested on the absolutely untenable assumption that India is in lawful occupation of Kashmir. His argument, such as it was, and all its implications and insinuations, revolved around that assumption. The stark fact is that India's occupation of Kashmir was brought about as the result of a conspiracy between the Hindu Ruler of Kashmir and the Hindu leaders of India, the victims of that conspiracy being the people of Kashmir. This conspiracy was hatched during the spring and summer of 1947 when some of the most prominent Hindu leaders visited Kashmir and persuaded the Maharaja to accept their point of view. I shall reinforce this part of my submission to the Council by quoting a statement by Pandit Prem Nath Bazaz, a Kashmiri leader who, because he could not see eye to eye with a good many of the policies of the Maharaja, and later with the view of the Maharaja over accession, had to spend a fairly long period in gaol. He has since been released. The quotations that I propose to make at this stage and later have been published in a pamphlet called *The Truth about Kashmir* by the Kashmir Democratic Union of Delhi. He states:

"From the outside Congress leaders approached the Maharaja and, in the name of Hinduism and ancient Indian culture, appealed to him to decide to accede to India. One after the other many Congress stalwarts, including Acharya Kripalani, the then Rashtrapati, visited Kashmir with that mission. The highest among them, Mahatma Gandhi, also visited Kashmir.

"The Mahatma stayed in Srinagar for a few days, when he had long interviews with the Maharaja, as well as with nationalist leaders and officials. Immediately after the Mahatma left the State, drastic

le Conseil de sécurité que ce qu'il y avait de mieux à faire maintenant au sujet du Cachemire, c'était de ne rien faire.

3. Ainsi que je l'ai dit, sa tâche était facile. Elle consistait simplement à présenter un certain nombre de considérations montrant qu'il était difficile de parvenir à un règlement pacifique, tout au moins par l'action du Conseil de sécurité, et qu'il fallait par conséquent laisser le problème se régler tout seul.

4. Mais le danger qu'il y a à laisser ainsi un problème à l'état latent, c'est qu'il peut se compliquer, et, quand un problème se complique, on ne peut prédire ce qu'il adviendra.

5. Ma tâche est un peu plus difficile. Elle consiste à essayer de convaincre le Conseil de sécurité que la situation est si grave qu'elle exige des mesures énergiques, efficaces et rapides si l'on veut conserver la possibilité de la régler d'une façon pacifique. Ma tâche consiste également à montrer dans quelle mesure les efforts déployés jusqu'à présent ont donné des résultats, à souligner les points épineux et à déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour aboutir rapidement à un règlement pacifique de la question.

6. Toute l'argumentation de mon distingué ami le représentant de l'Inde repose sur la prétention injustifiable que l'Inde occupe légalement le Cachemire. Cette argumentation, ainsi que toutes les conclusions et les affirmations qui en découlent, reposent sur cette thèse. La réalité, c'est que l'occupation du Cachemire par l'Inde est le résultat d'une conspiration entre le souverain hindou du Cachemire et les dirigeants hindous de l'Inde, et dont la population du Cachemire est la victime. Cette conspiration a été préparée au cours du printemps et de l'été de 1947, quand certains dirigeants hindous parmi les plus éminents se sont rendus au Cachemire et ont persuadé le maharajah d'accepter leur point de vue. Ce que j'affirme ainsi devant le Conseil s'appuie sur une déclaration du pandit Prem Nath Bazaz, un des dirigeants du Cachemire qui, parce qu'il ne partageait pas, sur bien des points, les desseins du maharajah et l'opinion que celui-ci professait sur la question du rattachement, a été emprisonné pendant une assez longue période. Il a depuis été libéré. Les déclarations que je vais citer maintenant et celles que je citerai par la suite sont extraites d'une brochure intitulée *The Truth about Kashmir* (La vérité sur le Cachemire) et publiée à New-Delhi par l'Union démocratique du Cachemire. Le pandit Prem Nath Bazaz s'exprime ainsi:

"Certains dirigeants du Congrès se sont mis en rapport avec le maharajah et, au nom de l'hindouisme et de l'ancienne culture indienne, lui ont demandé de décider le rattachement du Cachemire à l'Inde. Plusieurs personnalités du Congrès, notamment Acharya Kripalani, alors Rashtrapati, se sont rendues tour à tour au Cachemire et se sont jointes aux pétitionnaires. Le plus éminent des membres du Congrès, le mahatma Gandhi, s'est également rendu au Cachemire.

"Le mahatma passa quelques jours à Srinagar, où il eut de longs entretiens avec le maharajah ainsi qu'avec des chefs et dirigeants nationalistes. Dès que le mahatma eut quitté l'Etat, le maharajah apporta

changes came over the Maharaja's policy, particularly regarding the issue of accession. Ramchandra Kak, the then Premier, who was for his own reasons a supporter of Kashmir's independence, was thrown out and was replaced by a well known communalist and reactionary, Dogra Rajput septuagenarian Major General Janak Singh. All papers advocating Kashmir's accession to Pakistan or its independence were either stopped or put under a pre-censorship ban. Leaders and political workers who were preaching pro-Pakistan views or were opposing accession to India began to be gagged or arrested. This was in August 1947, long before the tribesmen entered Kashmir."

7. That is a Hindu leader speaking, and he is speaking from India.

8. The Maharaja entered upon that course because he well knew that the vast majority of his people — and it is well known that the Muslims constitute an over-all majority of some 78 per cent of the population of the State of Jammu and Kashmir — were anxious that the State should accede to Pakistan, and were bitterly opposed to accession to India.

9. Shortly after the terrible slaughters in India, which accompanied partition, the Maharaja set upon a course of action whereby, in the words of the special correspondent of *The Times* of London published in its issue of 10 October 1948, "in the remaining Dogra area, 237,000 Muslims were systematically exterminated, unless they escaped to Pakistan along the border, by all the forces of the Dogra State headed by the Maharaja in person and aided by Hindus and Sikhs". The Maharaja was encouraged to do that by what had already happened in another State which, so far as the composition of its population was concerned, was in similar straits.

10. In the case of Kapurthala, once of the Punjab States contiguous to Muslim majority areas in the Punjab, where the population was 63 per cent Muslim, not one Muslim was left in the course of a few weeks. They were all either massacred or driven out of the State by force. That is how the population composition of the State was converted from a majority of Muslims into a totality of non-Muslims. There was no reason why, if the Maharaja of Kashmir was similarly minded, he could not achieve the same end, and thus clear the way for accession to India.

11. When this became clear, agitation started in the State and large-scale repression was undertaken. I shall quote again from Prem Nath Bazaz, who says:

"Restlessness was universal. In Poonch, where thousands of demobilized Muslim veterans live, an open armed rebellion broke out against the Maharaja and his administration. The rebellion spread rapidly to the adjoining area of Mirpur, where war veterans also lived in large numbers. Instead of realizing

des modifications profondes à sa politique, notamment en ce qui concerne la question du rattachement. Ramchandra Kak, alors Premier Ministre, qui avait des raisons personnelles d'appuyer l'indépendance du Cachemire, fut destitué et remplacé par un communaliste et réactionnaire bien connu, le major général Janak Singh, septuagénaire appartenant à la caste radjpoute des Dogra. Tous les journaux partisans du rattachement du Cachemire au Pakistan ou de l'indépendance du Cachemire furent, soit suspendus, soit interdits avant même d'être soumis à la censure. On commença à réduire au silence ou à arrêter les dirigeants et les politiciens qui professaient une opinion favorable au Pakistan ou qui étaient opposés au rattachement de l'Etat à l'Inde. Cela se passait en août 1947, bien avant que les membres des tribus pénétrassent dans l'Etat de Cachemire."

7. Ce sont là les paroles d'un chef hindou et elles ont été prononcées dans l'Inde même.

8. Le maharajah a adopté cette ligne de conduite parce qu'il savait bien que la grande majorité de son peuple — et l'on n'ignore pas que les musulmans représentent au total près de 78 pour 100 de la population de l'Etat de Jammu et Cachemire — désirait vivement le rattachement de l'Etat au Pakistan et s'opposait énergiquement au rattachement à l'Inde.

9. Peu après les horribles massacres qui se sont produits dans l'Inde lors du partage, le maharajah a adopté une politique qui, selon le communiqué du correspondant spécial du *Times* de Londres publié dans le numéro du 10 octobre 1948 de ce journal, s'est traduite par les faits suivants: "Dans le reste de la région de Dogra, 237.000 musulmans, à moins qu'ils n'aient pu s'échapper en passant la frontière du Pakistan, ont été systématiquement exterminés par les forces de l'Etat de Dogra qui avaient à leur tête le maharajah en personne et qui étaient aidées par des hindous et par des sikhs." Le maharajah a été encouragé à prendre ces mesures par ce qui s'était déjà passé dans un autre Etat qui, du point de vue de la composition de sa population, connaissait des difficultés analogues.

10. Dans le Kapurthala, l'un des Etats du Pendjab voisins de la région du Pendjab où les musulmans sont en majorité, les musulmans représentaient 63 pour 100 de l'ensemble de la population; au bout de quelques semaines, il ne restait plus un seul musulman dans cet Etat. Ils avaient tous été, soit massacrés, soit expulsés de force. C'est ainsi que, d'Etat à majorité musulmane, le Kapurthala a été transformé en une région entièrement peuplée de non-musulmans. Il n'y avait pas de raison pour que le maharajah du Cachemire, s'il avait les mêmes desseins, ne pût obtenir les mêmes résultats et faciliter ainsi le rattachement de son Etat à l'Inde.

11. Lorsque ces manœuvres sont devenues évidentes, une agitation s'est produite dans l'Etat, et des mesures de répression énergiques ont été prises. Je citerai de nouveau Prem Nath Bazaz; voici ses paroles:

"L'inquiétude régnait partout. A Poonch, où résident des milliers de musulmans démobilisés, une rébellion ouverte a éclaté contre le maharajah et son gouvernement. La rébellion s'est rapidement étendue à la région voisine de Mirpur, où vivent également de nombreux anciens combattants. Au lieu de

what he had done, the Maharaja, egged on by Congress leaders and his new counsellors, dispatched the whole of the Dogra Army to quell the disturbances, or, as one colonel put it, to reconquer the area. The army perpetrated unheard of atrocities on the people of Poonch. Whole villages were burned down and innocent people were massacred. Reports reaching Srinagar were not allowed to be published in the Press. No official reports were issued to allay the fears of the public. This happened in September and the tribesmen did not enter the State before 23 October 1947."

12. That is the testimony of a Kashmiri, a Hindu Kashmiri. He then proceeds a little later with the following statement:

"With the consultation of Congress leaders"—and this means leaders of the Indian National Congress—"the Maharaja now appointed a notorious anti-Pakistani as his Prime Minister. Only four hours after he took charge, Mr. Merher Chand Mahajan, the new Prime Minister, made, in a press conference, injudicious and irresponsible statements, in utter disregard of public opinion, condemning Pakistan and all those who supported Kashmir's accession to that dominion. The result was more disturbances in the valley and chaos in Poonch and the adjoining areas. While widespread disturbances were taking place inside the State, Muslims outside could not keep silent. Many responsible Pakistani leaders warned the Maharaja not to take the contemplated ruinous step which it was quite evident he was determined to take. The Premier of the Northwest Frontier Province, who is a Kashmiri by descent, implored and advised the Maharaja to be farsighted. Even the rulers of the frontier district, such as the Rajahs of Hunza and Nagar, warned him of the disastrous consequences that his action would bring about. Hundreds of telegrams poured into the Royal Palace from all over the State, from leaders great and small, from organizations big and little, from institutions important and unimportant, unanimously praying him to look ahead before jumping. But all this fell on deaf ears."

13. That being the state of affairs in Kashmir where the Ruler at the head of his Dogra forces undertook in person to quell and crush this movement for liberation, which had spontaneously started in the State, was it to be wondered at that the sympathy and the sentiments of the Muslim population of Pakistan should be deeply stirred and aroused?

14. On previous occasions the same thing had happened. During the 1930's, when a liberation movement, or a movement for constitutional freedom, had been undertaken in Kashmir, as many as 30,000 Muslims from the Punjab had gone to gaol in their

se rendre compte de ce qu'il avait fait, le maharajah, poussé par les dirigeants du Congrès et par ses nouveaux conseillers, a envoyé toute l'armée de Dogra pour mettre fin aux désordres ou, comme l'a dit un colonel, pour reconquérir la région. Cette armée a commis des atrocités terribles dont la population de Poonch a été la victime. Des villages entiers ont été incendiés, et des innocents ont été massacrés. Il n'a pas été permis à la presse de publier les informations qui parvenaient à Srinagar. Aucun communiqué officiel n'a été publié pour apaiser les craintes du public. Cela s'est produit en septembre, et les membres des tribus ne sont entrés dans l'Etat que le 23 octobre 1947."

12. Voilà le témoignage d'un citoyen du Cachemire, d'un hindou du Cachemire. Celui-ci poursuit d'ailleurs sa déclaration par ces mots:

"Après consultation des dirigeants du Congrès—et il s'agit ici des dirigeants du Congrès national de l'Inde—le maharajah a nommé au poste de Premier Ministre une personnalité dont les sentiments anti-pakistanais sont notoires. Quatre heures seulement après être entré en fonction, le nouveau Premier Ministre, M. Merher Chand Mahajan, a fait, au cours d'une conférence de presse, des déclarations peu judicieuses et irresponsables, au mépris complet de l'opinion publique, condamnant le Pakistan et tous ceux qui étaient en faveur du rattachement du Cachemire à ce Dominion. Il en est résulté de nouveaux troubles dans la vallée, et le chaos à Poonch et dans les régions avoisinantes. Les musulmans vivant à l'extérieur de cette région ne pouvaient pas rester silencieux alors que les troubles graves se produisaient à l'intérieur de l'Etat. De nombreux dirigeants pakistanais autorisés ont mis le maharajah en garde contre les mesures catastrophiques qu'il avait manifestement décidé de prendre. Le Premier Ministre de la province frontière du Nord-Ouest, qui par descendance est originaire du Cachemire, a imploré le maharajah et lui a conseillé la prudence. Même les dirigeants du district frontalier, notamment les rajahs d'Hunza et de Nagar, l'ont averti que cette décision aurait des conséquences désastreuses. Des télégrammes venant de toutes les parties de l'Etat sont parvenus par centaines au palais royal: ils émanaient de chefs grands ou petits, d'organisations puissantes ou modestes, d'institutions importantes ou insignifiantes, qui unanimement le priaient de réfléchir aux conséquences avant de décider. Mais tout cela est resté sans écho."

13. Telle était la situation au Cachemire, où le souverain, à la tête de ses troupes de Dogra, avait entrepris personnellement la répression et l'écrasement de ce mouvement de libération qui s'était spontanément produit dans l'Etat; est-il surprenant que cette situation ait ému la sympathie et suscité l'indignation des voisins musulmans et de la population musulmane de Poonch?

14. Des événements analogues s'étaient produits précédemment. Au cours des années 1930 et suivantes, au moment où un mouvement de libération ou un mouvement visant à obtenir la liberté constitutionnelle avait été engagé au Cachemire, 30.000 musulmans du Pend-

effort to assist their Muslim brethren in their struggle to obtain elementary human rights.

15. I need not, here and at this stage, go over again the kind of tyranny that the Muslims of the State had suffered for an exact hundred years under the domination of the dynasty of this particular Maharaja.

16. The people of Poonch, having started this liberation movement, were able, within a very few days, to rout the Maharaja's forces. And his forces being scattered, the Maharaja was compelled to leave his capital of Srinagar. It was in that state of affairs, when his authority over the greater part of the State of Kashmir had been set aside and his armed forces had been scattered, and he himself had been forced to flee from the capital of Kashmir to Jammu, the capital of Jammu Province, that he wrote that letter to Lord Mountbatten, then Viceroy of India, which is claimed as the legal title of India to the occupation of Kashmir.

17. I have said that the whole of this business was a conspiracy. I have drawn attention to what happened between prominent Congress leaders and the Maharaja. The sequel of events speaks eloquently as to what must have happened behind the scenes between the Maharaja and the Government of India. Here are two significant facts. The first is that this letter was written from Jammu on 26 October. The reply is dated 27 October, from Lord Mountbatten. There is nothing very surprising in that. But what is surprising is that a large number of airborne troops had already occupied portions of the State on the morning of 27 October. Those members of the Council who may claim experience in these matters, will be able to judge how much preparation must have preceded an operation of that kind. The Maharaja asks for military assistance on 26 October. The next morning, as a result of airborne operations over high ranges of mountains, portions of the State had been occupied by Indian armed forces. And it is pretended—and the Security Council is sought to be persuaded to believe—that all this had happened as a result of the Maharaja's appeal for armed assistance in order to quell what are described as disturbances in the State. There could be no more eloquent proof of the fact that the whole thing was engineered as the result of a conspiracy.

18. The second significant factor, in this connexion, is the position of Sheikh Abdulla. Sheikh Abdulla was a political leader in Kashmir whose political views were in sympathy and support of the Indian National Congress. He had long acted as the agent of the Indian National Congress in Kashmir. At the time when agitation in the State started against the Maharaja's design to accede to India, Sheikh Abdulla was in gaol under a long sentence of imprisonment on a charge of treason against the Maharaja. I have on previous occasions conceded that it was an honourable kind of incarceration that he was suffering. But here is the significance. At the height of this agitation against the Maharaja, Sheikh Abdulla was released. His release was not part of a general gaol delivery of political offenders, because the Maharaja suddenly bethought

jab avaient été emprisonnés pour s'être efforcés d'aider leurs frères musulmans à obtenir la jouissance des droits élémentaires de l'homme.

15. Je n'ai pas besoin de passer en revue ici, et au stade actuel du débat, tous les actes de tyrannie dont les musulmans de cet Etat ont souffert depuis exactement cent ans sous la domination de la dynastie du maharajah en question.

16. La population de Poonch, qui avait lancé ce mouvement de libération, avait pu en quelques jours mettre en déroute les forces du maharajah. Ses forces ayant été dispersées, le maharajah a été forcé de quitter sa capitale de Srinagar et de fuir à Jammu. C'est dans cette situation — c'est-à-dire lorsque son autorité sur la plus grande partie de l'Etat de Cachemire avait cessé d'exister et que lui-même avait été contraint de fuir la capitale du Cachemire pour se réfugier à Jammu, capitale de la province de Jammu — que le maharajah a écrit à Lord Mountbatten, alors Vice-Roi de l'Inde, la lettre qui constituerait le document officiel donnant à l'Inde le droit d'occuper le Cachemire.

17. J'ai déjà dit que toute cette affaire constituait un complot. J'ai attiré l'attention sur ce qui s'était passé entre les principaux dirigeants du Congrès et le maharajah. La façon dont les événements se sont déroulés indique nettement ce qui a dû se passer dans les coulisses entre le maharajah et le Gouvernement de l'Inde. Je vais mentionner deux faits qui sont significatifs. Tout d'abord, cette lettre a été écrite à Jammu le 26 octobre. La réponse de Lord Mountbatten est datée du 27 octobre. Il n'y a rien de surprenant à cela. Ce qui est surprenant, c'est que, dès la matinée du 27 octobre, de forts détachements de troupes aéroportées avaient déjà occupé une partie de l'Etat. Ceux des membres du Conseil qui connaissent ces questions pourront juger des préparatifs qui ont dû précéder une opération de ce genre. Le 26 octobre, le maharajah demande une aide militaire. Le lendemain matin, à la suite d'opérations effectuées par des troupes aéroportées auxquelles on avait fait franchir de hautes chaînes de montagnes, certaines parties de l'Etat sont déjà occupées par les forces armées de l'Inde. On prétend — et l'on s'efforce d'en persuader le Conseil de sécurité — que tout cela s'est produit à la suite de l'appel que le maharajah a lancé et dans lequel il demandait une aide militaire pour mettre fin à ce que l'on caractérisait comme des désordres dans l'Etat. C'est là la meilleure preuve que tout ceci n'était qu'une conspiration.

18. Le deuxième facteur significatif à cet égard est la position du cheik Abdulla. Le cheik Abdulla était une personnalité politique du Cachemire professant des opinions favorables au Congrès national de l'Inde. Il jouait depuis longtemps le rôle d'agent du Congrès au Cachemire. A l'époque où un mouvement se dessina dans les Etats contre le rattachement à l'Inde envisagé par le maharajah, le cheik Abdulla, condamné pour trahison à l'égard du maharajah, purgeait une longue peine de prison. J'ai déjà reconnu dans le passé que cet emprisonnement était honorable. Mais le fait significatif est le suivant. Le cheik Abdulla a été remis en liberté alors que l'agitation contre le maharajah battait son plein. Cette remise en liberté ne venait pas après une amnistie générale des dirigeants politiques, que le maharajah aurait pu ordonner dans l'espoir d'amener les

himself that he had better have the support of the political leaders of the State in his contemplated action. Other leaders, particularly those who did not see eye to eye with the Maharaja over this matter, continued to remain in gaol. Sheikh Abdulla was selected for release. Again, in the words of Pandit Prem Nath Bazaz, here is what preceded this release:

"Sheikh Abdulla was then in gaol as a result of his unsuccessful 'Quit Kashmir' adventure. The trend of public opinion outside made him worried and restless. He wrote a letter to a friend in Jammu, which was published in the Congress press, praying to the Maharaja that he should neither remain independent nor join Pakistan, but should declare the State's accession to India forthwith. Sheikh Abdulla offered the unequivocal support of his National Conference to such a declaration."

19. The release was followed by liberty to Sheikh Abdulla to carry on his efforts in support of the State's accession to India. I shall quote again from Pandit Prem Nath Bazaz:

"Sheikh Abdulla was not only released, he was also encouraged and subsidized by the Maharaja's Government to hold public meetings and processions. Orders banning processions and meetings were, however, strictly applied in the case of all other political parties which refused to support the Maharaja's new policy."

20. There is a significant aspect of this matter. Here is this man; he is not *persona grata* with the Maharaja. In fact, having been sentenced to a long term of imprisonment because he had demanded that the Maharaja quit Kashmir, he is not only released but he becomes a particular favourite. In the letter that the Maharaja wrote to Lord Mountbatten asking for assistance, there occurs this very significant sentence as an inducement to the Government of India to offer military aid:

"I may also inform Your Excellency's Government that it is my intention at once to set up an interim government and to ask Sheikh Abdulla to carry the responsibilities in this emergency with my Prime Minister."

21. How did the Maharaja know this would come as a welcome gesture to Lord Mountbatten and to his government unless the matter had already been arranged between the two, that is, between the Government of India and the Maharaja, that military aid would be forthcoming to Sheikh Abdulla, whose politics, as I have said, had for long been in accord with those of the Indian National Congress, who was a personal friend of the Prime Minister of India, and who, when he was being tried for treason against the Maharaja, before the partition, sought to be defended by the Prime Minister of India to be? Pandit Nehru then rushed to Srinagar on the plea that he wanted to defend his friend against the charge of treason brought against him. Under the Maharaja's orders, he was put

dirigeants politiques de l'Etat à se rallier à la décision qu'il envisageait de prendre. D'autres dirigeants, et notamment ceux qui ne partageaient pas en l'occurrence l'opinion du maharajah, sont restés en prison. Le cheik Abdulla a fait l'objet d'une mesure exceptionnelle. Je cite à nouveau le pandit Prem Nath Bazaz, qui a décrit en ces termes les circonstances qui ont entouré cette remise en liberté:

"Le cheik Abdulla se trouvait alors en prison à la suite de l'échec du mouvement "Quit Kashmir". Il suivait avec inquiétude l'évolution de l'opinion publique. Il écrivit à un ami dans l'Etat de Jammu une lettre, qui parut dans la presse du Congrès, et dans laquelle il implorait le maharajah de ne choisir ni l'indépendance ni le rattachement au Pakistan, mais au contraire de proclamer immédiatement le rattachement de l'Etat à l'Inde. Le cheik Abdulla ajoutait que la Conférence nationale, dont il était le chef, appuierait sans réserve cette proclamation."

19. Une fois relâché, le cheik Abdulla put en toute liberté se consacrer à la cause du rattachement de l'Etat à l'Inde. Je cite à nouveau le pandit Prem Nath Bazaz:

"Le Gouvernement du maharajah ne se contenta pas de remettre le cheik Abdulla en liberté; il l'encouragea à organiser des réunions publiques et des défilés, et lui accorda les fonds nécessaires. Les ordonnances interdisant les défilés et les réunions continuaient toutefois d'être appliquées avec rigueur à tous les autres partis politiques qui refusaient leur appui à la nouvelle politique du maharajah."

20. Il y a là un fait significatif. Voici un homme qui n'est pas *persona grata* auprès du maharajah. En fait, après avoir été condamné à une longue période d'emprisonnement parce qu'il avait demandé que le maharajah quitte le Cachemire, non seulement il est libéré, mais encore il devient un favori tout particulier du souverain. Dans la lettre que le maharajah a envoyée à Lord Mountbatten pour lui demander assistance, on trouve une phrase très significative destinée à incliner le Gouvernement de l'Inde à offrir son aide militaire; la voici:

"Je puis aussi informer le gouvernement de Votre Excellence que j'ai l'intention d'établir immédiatement un gouvernement provisoire et de demander au cheik Abdulla d'assumer avec mon Premier Ministre les responsabilités dans cette période de crise."

21. Comment le maharajah savait-il que ce geste serait bien accueilli de Lord Mountbatten et de son gouvernement si cette question n'avait pas déjà été réglée entre eux deux, c'est-à-dire s'il n'avait pas été décidé entre le Gouvernement de l'Inde et le maharajah qu'une aide militaire serait fournie au cheik Abdulla, dont l'attitude politique, comme je l'ai dit, était depuis longtemps conforme à celle du Congrès national hindou, qui était un ami personnel du Premier Ministre de l'Inde et qui, avant le partage, au moment où il était mis en jugement pour trahison envers le maharajah, avait cherché à être défendu par celui qui allait devenir Premier Ministre de l'Inde? Le pandit Nehru s'est rendu en toute hâte à Srinagar en déclarant qu'il voulait défendre son ami contre l'accusation de trahison

into a motor-car, taken out of the State and put back into the Punjab. That man was not only selected to be associated with the administration, but his contemplated selection was put forward to the Government of India as an inducement to obtain military aid from them. And not only that. In the reply of Lord Mountbatten, this matter is noted with satisfaction. Lord Mountbatten, often stating that, consistent with the policy that in the case of any State where the issue of accession had been the subject of dispute, the question of accession should be decided in accordance with the wishes of the people of the State, went on to say:

"I note with satisfaction that Your Highness has decided to invite Sheikh Abdulla to form an interim government to work with your Prime Minister."

22. I submit that these are significant facts, that the whole thing had been settled as part of a scheme to suppress the liberation movement in Kashmir and to over-rule those who might wish to raise their voice in favour of the State's accession to Pakistan. By this promise which the Maharaja conveyed to Lord Mountbatten, Sheikh Abdulla obtained his *quid pro quo*. While this was going on, Indian troops had arrived and the movement continued. In the meantime, three days before the Maharaja wrote his letter, the tribal incursion had taken place and the struggle, reinforced by this, went on. Eventually the *Azad* Kashmir Government was organized. The *Azad* Kashmir forces were organized and withheld successfully the onslaught of the Indian Army. In these circumstances, it is not surprising that the representative of India has chosen to malign these brave fighters for the freedom of Kashmir and their government as subversive forces and authorities. But subversive of whom? Of the Maharanjas? Of a century-long oppression? This, from the representative of a State which after a long and honourable struggle had only a few months previously succeeded in winning and establishing its own independence, is somewhat ironic. What was Sheikh Abdulla doing in the meantime after he had come into power?

23. Prem Nath Bazaz, in the course of that statement to which I have already drawn attention, comments on the fact that Nehru, the Prime Minister of India, had said that Abdulla and his party were not put in power in Kashmir from the air. He analyses that statement in detail and gives cogent reasons to show that they were put in power from the air. He concludes this aspect of the matter thus:

"In view of these solid facts, it is clearly wrong to state that the Nationalists were given power because they were the most representative political body of the State's people. The truth is that they were put there from the air."

24. To use Pandit Nehru's phrase, "They" — that is the National Government — "represented the popular

dont il était l'objet. Sur les ordres du maharajah, le pandit a été placé dans une automobile, éloigné du territoire de l'Etat et refoulé au Pendjab. Or, non seulement le cheik Abdulla a été choisi pour faire partie du gouvernement, mais encore ce choix a été porté à la connaissance du Gouvernement de l'Inde dans un effort en vue d'obtenir l'aide militaire de ce dernier. Ce n'est pas tout. La réponse de Lord Mountbatten enregistre ce fait avec satisfaction. Lord Mountbatten, après avoir déclaré que la politique de l'Inde était que, pour tous les Etats dont le rattachement faisait l'objet d'un différend, la question fut réglée selon les désirs de la population, Lord Mountbatten, dis-je, a écrit aussi:

"Je note avec satisfaction que Votre Altesse a décidé d'inviter le cheik Abdulla à former un gouvernement provisoire qui collaborera avec votre Premier Ministre."

22. Je prétends que ce sont là des faits significatifs, que tout ceci fait partie d'un plan visant à réprimer le mouvement de libération au Cachemire et à écarter ceux qui font entendre leur voix en faveur du rattachement de l'Etat au Pakistan. Contre cette promesse, que le maharajah a transmise à Lord Mountbatten, le cheik Abdulla a obtenu une compensation. Grâce à cette promesse, faite alors que tous les événements se déroulaient, les troupes de l'Inde sont arrivées et le mouvement a continué. Entre-temps, trois jours avant que le maharajah n'écrivit sa lettre, les incursions des tribus avaient lieu, et la lutte ainsi ravivée s'est poursuivie. Mais le Gouvernement du Cachemire *Azad* s'organisait. Les forces du Cachemire *Azad* étaient constituées et résistaient victorieusement à l'attaque de l'armée indienne. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que le représentant de l'Inde ait présenté ces braves soldats, qui combattaient pour la liberté du Cachemire, comme des forces subversives et le Gouvernement du Cachemire *Azad* comme une autorité subversive. Mais subversives à l'égard de qui? Des maharajahs? D'une oppression centenaire? Cette appréciation venant du représentant d'un Etat qui, après une longue lutte honorable, venait seulement, il y a quelques mois, de conquérir son indépendance, n'est pas sans ironie. Que faisait pendant ce temps le cheik Abdulla, qui venait de prendre le pouvoir?

23. Dans la déclaration sur laquelle j'ai déjà attiré votre attention, Prem Nath Bazaz fait quelques commentaires sur la déclaration du pandit Nehru, Premier Ministre de l'Inde, qui a affirmé que ce n'est pas grâce à des opérations aériennes qu'Abdullah et son parti ont conquis le pouvoir au Cachemire. Il analyse cette déclaration en détail et fournit des arguments pertinents pour montrer que c'est bien grâce à des opérations aériennes qu'ils ont obtenu le pouvoir. Il conclut sur ce point de la manière suivante:

"En raison de ces faits difficiles à contester, on ne saurait prétendre que les nationalistes ont été placés au pouvoir parce qu'ils représentaient le mieux des aspirations politiques de la population de l'Etat. La vérité est qu'ils ont obtenu le pouvoir grâce à des opérations aériennes."

24. Pour reprendre les paroles mêmes du pandit Nehru, "il — c'est-à-dire le Gouvernement national —

organization and remained there because of their own strength and not because of legal sanctions alone".

25. He conveniently forgot the one factor which is solely responsible for the existence of the Abdulla Government. That factor is the occupation of the State by a huge Indian Army.

"But so long as tens of thousands of Indian soldiers are stationed in every nook and corner of Kashmir to back the Abdulla Government, the unarmed people of Kashmir cannot do anything to push out that government."

That is to say, his government is being maintained in power by India's military forces, and it cannot be maintained that it is a government based upon popular assent.

26. As early as October, 1947, the Pakistan Government made repeated efforts to reach a settlement with the Government of India wherein the people of Kashmir could settle their future through a plebiscite. Various suggestions were made which have been detailed before the Security Council at previous meetings and to which I need not here revert. They were not acceptable to India. India put forward counter-proposals on which I shall comment presently. They were acceptable to Pakistan and, during the last three years and a half, Pakistan, the Security Council and the United Nations Commission on India and Pakistan—and lately some of the Prime Ministers of the Commonwealth countries—have been engaged in the effort to persuade India to carry out what it had offered to do and what it had subsequently, through the Commission's resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 [S/1100, S/1196], agreed to do. All these efforts have so far been without any appreciable result.

27. India goes on affirming over and over again its readiness—indeed, its anxiety—to honour all its commitments, to carry into effect all that it has agreed to do. But, when it comes to the doing of it, nobody who has so far had to deal with the matter can achieve any success. Failure after failure has been reported.

28. The latest of these declarations of willingness and readiness to carry out all that India has undertaken was made by Sir Benegal Rau in a speech before the Security Council on the first of this month [533rd meeting]. The earliest was contained in the telegram of the Prime Minister of India to the Prime Minister of Pakistan, dated 8 November 1947. It has been quoted *in extenso* and can be found in the records of the Security Council. I shall therefore not read out the whole of it but shall draw attention to paragraphs 10 and 11. One of the points that the Prime Minister of India was trying to meet in this telegram was the objection raised on behalf of Pakistan that a plebiscite carried out while a good portion of the State was in the occupation of Indian military forces, and while an Indian nominee was at the head of the Kashmir administration, could give no confidence to anybody at all.

représentait les organisations populaires, et il est demeuré au pouvoir par sa propre force et non seulement en raison de sa légalité".

25. Le pandit Nehru n'a, fort commodément pour lui, oublié qu'un seul facteur, celui qui vraiment explique l'existence du gouvernement d'Abdullah: l'occupation de l'Etat par d'importantes forces de l'armée indienne.

"Tant que des dizaines de milliers de soldats indiens sont stationnés dans tout le Cachemire pour prêter aide et assistance au gouvernement d'Abdullah, la population du Cachemire, sans armes, ne peut rien entreprendre pour chasser ce gouvernement."

Cela signifie que ce gouvernement est maintenu au pouvoir par les forces militaires de l'Inde et qu'on ne saurait prétendre qu'il s'agit d'un gouvernement fondé sur la volonté du peuple.

26. Dès le mois d'octobre 1947, le Gouvernement du Pakistan a entrepris des efforts réitérés pour arriver avec le Gouvernement de l'Inde à un règlement qui aurait permis à la population du Cachemire de décider de son sort au moyen d'un plébiscite. Diverses propositions ont été avancées à ce sujet; elles ont été exposées en détail au Conseil de sécurité au cours de séances précédentes, et je ne reviendrai pas sur ce sujet. L'Inde n'a pas jugé ces propositions acceptables, et elle a présenté des contrepropositions, dont je vais parler dans un instant. Celles-ci ont été acceptables pour le Pakistan, et, depuis trois ans et demi, le Pakistan, le Conseil de sécurité, la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan — et dernièrement quelques-uns des Premiers Ministres des pays du Commonwealth — se sont efforcés de persuader le Gouvernement de l'Inde d'exécuter ce qu'il avait lui-même proposé et ce que, par la suite, il avait accepté d'exécuter aux termes des résolutions de la Commission en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 [S/1100, S/1196]. Jusqu'ici ces efforts n'ont eu aucun résultat notable.

27. L'Inde s'obstine à répéter qu'elle est prête à faire honneur à ses engagements, à exécuter tout ce qu'elle a accepté d'exécuter, et qu'elle est même ardemment désireuse de le faire. Mais, lorsqu'il s'agit d'amener l'Inde à passer de la parole aux actes, personne de ceux qui jusqu'ici ont eu à s'occuper de cette affaire n'a pu obtenir de résultats concrets. On n'a pu enregistrer qu'échec sur échec.

28. La dernière de ces déclarations sur le désir de l'Inde d'exécuter ses engagements est contenue dans le discours que Sir Benegal Rau a prononcé devant le Conseil de sécurité le 1er de ce mois [533ème séance]. La première de ces déclarations faisait l'objet du télégramme adressé le 8 novembre 1947 par le Premier Ministre de l'Inde au Premier Ministre du Pakistan. Ce document a été cité *in extenso*, et l'on peut trouver son texte dans les documents du Conseil de sécurité. Aussi, n'en donnerai-je pas lecture intégrale; je voudrais cependant attirer l'attention sur les paragraphes 10 et 11 de ce télégramme. L'un des points auxquels le Premier Ministre de l'Inde s'est efforcé de répondre dans son télégramme est l'objection suivante soulevée par le Pakistan: comment pourrait-on avoir confiance dans la valeur d'un plébiscite organisé au moment où une grande partie de l'Etat est occupée par des forces mili-

This is how the telegram concludes — and I shall read first paragraph 10:

"It will thus be seen that our proposals, which we have repeatedly stated, are:

"1) That the Government of Pakistan should publicly undertake to do its utmost to compel the raiders to withdraw from Kashmir.

"2) That the Government of India should repeat its declaration that it will withdraw its troops from Kashmir soil as soon as the raiders have withdrawn and law and order are restored.

"3) That the Governments of India and Pakistan should make a joint request to the United Nations to undertake a plebiscite in Kashmir at the earliest possible date."

29. Stopping here for a moment, I might draw the attention of the Council to the fact that the raiders have withdrawn from Kashmir; that they withdrew long ago, after agreement was reached between the two governments on the resolutions of the Commission of 13 August 1948 and 5 January 1949. Indian troops are still in occupation of Kashmir, and no practical prospect has yet appeared of a plebiscite being undertaken by the United Nations in order to determine the question of the accession of the State to India or to Pakistan.

30. Paragraph 11 of that telegram runs as follows:

"The above conclusions relate only to Kashmir, but it is essential, in order to restore good relations between the two Dominions, that there should be acceptance of the principle that, where the Ruler of a State does not belong to the community to which the majority of his subjects belong, and where the State has not acceded to that Dominion whose majority community is the same as the State's, the question whether the State has finally acceded to one or the other Dominion should be ascertained by reference to the will of the people."

31. I stress this in order to draw the attention of the Security Council to the fact that, as early as 8 November 1947, India's position was that, in the circumstances set out in paragraph 11, no accession can take place — at any rate, it cannot be recognized — until the will of the people has been ascertained.

32. That was the principle on the basis of which Pakistan was willing that the question of the accession of the State to India or to Pakistan might be decided. As I have said, every effort that has since been made from any quarter to carry out what was there explicitly undertaken has so far brought no result.

33. India, instead of coming to the United Nations with a joint request that the plebiscite be held under the authority of the United Nations, lodged a complaint that Pakistan was assisting those who were challenging India's military occupation of Kashmir. The Security Council heard India's complaint and Pakistan's reply and came to the conclusion that the only just and democratic solution in Kashmir was a free and impartial

taires indiennes et où un homme lige de l'Inde se trouve à la tête du Cachemire? Voici ce que conclut le télégramme; je donnerai d'abord lecture du paragraphe 10:

"Il apparaîtra donc que les propositions, que nous avons maintes fois formulées, sont les suivantes:

"1) Le Gouvernement du Pakistan devrait s'engager publiquement à faire tout son possible pour obliger les bandes armées à se retirer du Cachemire.

"2) Le Gouvernement de l'Inde devrait déclarer à nouveau qu'il retirera ses troupes du Cachemire dès que ces bandes l'auront évacué et que l'ordre et la légalité y régneront; et

"3) Les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan devraient demander conjointement à l'Organisation des Nations Unies d'organiser le plus tôt possible un plébiscite au Cachemire."

29. Je voudrais m'arrêter sur ce point un moment et attirer l'attention du Conseil sur le fait que les envahisseurs se sont retirés du Cachemire; ils se sont retirés il y a déjà longtemps, après que les deux gouvernements se furent mis d'accord sur les résolutions de la Commission en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Les troupes de l'Inde continuent d'occuper le Cachemire et rien ne laisse prévoir que l'Organisation des Nations Unies organisera un plébiscite pour trancher la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan.

30. Le paragraphe 11 de ce télégramme a la teneur suivante:

"Les conclusions précédentes n'ont trait qu'au Cachemire, mais, afin de rétablir les bonnes relations entre les deux Dominions, le principe suivant doit être accepté: si le souverain d'un Etat n'appartient pas à la même communauté que la majorité de ses sujets et si l'Etat ne s'est pas rattaché au Dominion dont la communauté la plus nombreuse est la même que celle de l'Etat, la question de savoir auquel des deux Dominions l'Etat se rattachera finalement devra être tranchée par une consultation populaire."

31. Si j'insiste sur ce point, c'est pour bien montrer au Conseil de sécurité que, dès le 8 novembre 1947, la position de l'Inde était la suivante: dans les circonstances indiquées au paragraphe 11, le rattachement ne peut avoir lieu — ou du moins ne peut être reconnu comme valable — tant que la volonté de la population n'a pas été établie.

32. Voilà le principe selon lequel le Pakistan était désireux de régler la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. Mais, comme je l'ai déjà dit, tous les efforts déployés depuis, de toutes parts, pour donner suite aux engagements formels sont jusqu'à présent restés vains.

33. Au lieu de se présenter devant les Nations Unies avec une requête commune en vue de l'organisation d'un plébiscite sous l'égide des Nations Unies, l'Inde a porté plainte en accusant le Pakistan d'avoir prêté aide et assistance à ceux qui se sont opposés à l'occupation du Cachemire par les forces militaires de l'Inde. Le Conseil de sécurité a entendu l'accusation de l'Inde et la réponse du Pakistan; il a conclu que la seule solution

plebiscite under the auspices of the United Nations, to determine whether Kashmir should accede to India or to Pakistan.

34. As to the conditions of the plebiscite, everyone who spoke in the Security Council gave expression to what, in his opinion, would constitute the minimum conditions which alone could guarantee a fair and impartial plebiscite. But the matter was set out in the fewest possible words in the statement of the representative of France [235th meeting], to which I draw attention:

"Personally, I would suggest three conditions"—in connexion with the plebiscite—:

"1) The withdrawal of foreign troops from the State of Kashmir;

"2) The return of the inhabitants, irrespective of their race—Hindu or Moslem—to their places of origin in that State;

"3) The establishment of a free administration which would not exert pressure on the population and would give absolute guarantees of a free vote."

35. Similar views were expressed by the majority of the members of the Security Council. These views were crystallized in a draft resolution which was brought before the Council by its President on 6 February 1948 [S/667]. This draft resolution was accepted by Pakistan and was rejected by India—thus, at that very early date, setting the pattern for the many subsequent occasions on which proposals for carrying out a free and impartial plebiscite, proposals made by eminent and impartial authorities, have been accepted by Pakistan and rejected by India.

36. While the Security Council was continuing its efforts to bring about a solution by means of a free and impartial plebiscite, India was making a determined bid to conquer the rest of the State, in spite of the Security Council resolution [S/651] of 17 January 1948 [229th meeting] which

*"Calls upon both the Government of India and the Government of Pakistan to take immediately all measures within their power (including public appeals to their people) calculated to improve the situation, and to refrain from making any statement and from doing or causing to be done or permitting any acts which might aggravate the situation."*

37. In spite of this appeal, India was going forward rapidly in order to achieve not a peaceful settlement of the problem, but a military settlement through its armed forces. It poured troops into Kashmir in an effort to crush the liberation movement and to encircle Pakistan. At the same time—that is to say, during April 1948, which synchronizes with these events—India tried, in another field, to do mortal injury to Pakistan by withholding the waters of common rivers from Pakistan and thus putting the whole agricultural economy of West Pakistan into jeopardy.

38. On 21 April 1948, the Security Council eventually adopted a resolution [S/726]—no longer the resolu-

juste et démocratique du problème du Cachemire consistait à organiser, sous l'égide des Nations Unies, un plébiscite impartial qui déciderait du rattachement du Cachemire à l'Inde ou au Pakistan.

34. Quant aux conditions d'organisation de ce plébiscite, tous ceux qui ont pris la parole ont donné leur opinion sur les conditions minima qui devraient être remplies pour que le plébiscite soit juste et impartial. Le représentant de la France a fort bien résumé la situation dans la déclaration suivante [235ème séance] sur laquelle j'attire l'attention du Conseil:

"Dans quelles conditions aura lieu ce plébiscite? Pour moi, j'en vois trois:

"1) Le retrait des troupes étrangères de l'Etat du Cachemire;

"2) Le retour dans cet Etat des habitants, quelle que soit leur race—hindous ou musulmans—et leur réinstallation dans leur lieu d'origine;

"3) L'installation d'une administration libre qui ne fera pas pression sur la population et donnera des garanties absolues sur la loyauté des votes."

35. La majorité des membres du Conseil de sécurité a exprimé un avis analogue. Cet avis s'est traduit par un projet de résolution que le Président du Conseil a présenté aux membres le 6 février 1948 [S/667]. Ce projet de résolution a été accepté par le Pakistan et rejeté par l'Inde, premier exemple d'une situation qui s'est souvent reproduite par la suite: l'acceptation par le Pakistan, et le rejet par l'Inde, de propositions en vue d'un plébiscite libre et impartial, émanant de personnalités éminentes et sans parti pris.

36. Tandis que le Conseil de sécurité poursuivait ses efforts en vue de résoudre le problème au moyen d'un plébiscite libre et impartial, l'Inde s'efforçait de conquérir le reste de l'Etat, malgré la résolution [S/651] adoptée le 17 janvier 1948 [229ème séance] par le Conseil de sécurité et qui

*"Fait appel au Gouvernement de l'Inde et au Gouvernement du Pakistan pour que chacun d'eux prenne immédiatement toutes les mesures en son pouvoir (y compris les appels publics à ses populations) à l'effet d'améliorer la situation, et s'abstienne de faire aucune déclaration et d'accomplir, de provoquer ou de permettre aucun acte susceptible d'aggraver la situation."*

37. En dépit de cet appel, l'Inde a intensifié son action en vue d'arriver, au moyen de ses forces armées, à un règlement militaire du problème, et non pas à un règlement pacifique. Elle a déployé des troupes dans le Cachemire pour écraser le mouvement de libération et encercler le Pakistan. A la même époque—en avril 1948—l'Inde a pris dans un autre domaine des mesures destinées à porter un coup mortel au Pakistan; elle a empêché les eaux des rivières communes aux deux pays de s'écouler vers le Pakistan, mettant ainsi en danger toute l'économie agricole de l'ouest de ce pays.

38. Le 21 avril 1948, le Conseil de sécurité a fini par adopter une résolution [S/726] dont le texte n'était

tion which was presented on 6 February 1948, but a resolution in several respects watered down as compared with the resolution of 6 February, in the hope and expectation that it might become acceptable to India. India rejected that resolution of 21 April 1948 and went on with its military campaign in Kashmir.

39. The representative of India has referred to a recommendation of the Commander-in-Chief of Pakistan made about this time, and he has quoted an extract from it, which is torn out of its context, in an attempt to show that the object of the entry of Pakistan troops into *Asad* Kashmir areas which had already been liberated from the Maharajah's authority was to render more effective assistance to the tribesmen. I should like to read the whole passage from which that extract was taken, so that the Council may see the whole picture, as it then emerged, of the military situation in its proper setting. This is from an appraisal submitted by Sir Douglas Gracey, the then Commander-in-Chief of the Pakistan forces, to the Pakistan Government. I quote the summary of his deductions:

"(a) That a general offensive is being planned by the Indian Army in the north and the south is a certainty. Their objectives are likely to be as follows: south: (i) Bhimbar-Mirpur, (ii) Poonch; north: Muzaffarabad-Kohala.

"(b) Judging from what has happened in Rajaori, an advance by the Indian Army in any of the above areas is almost certain to create a big refugee problem for Pakistan, which is already saturated. Refugees will be an extremely serious strain on the civil administration and a heavy drain on the country's economic and financial resources. From this point of view alone it is imperative that the Indian Army is prevented from gaining any of the above objectives.

"(c) Occupation of Bhimbar and Mirpur will give India the strategic advantage of having crossed two major obstacles, i.e., the Rivers Ravi and Chenab, and of coming right up to the Pakistan border, thereby sitting on our doorsteps, threatening the Jhelum Bridge which is so vital for us, and getting further opportunities for intrigue, etc. It would also give them the control of the Mangla headworks, thus placing the irrigation in Jhelum and other districts at their mercy." (Those headworks are situated inside the boundary of the Kashmir State but belong to Pakistan.)

"(d) Occupation of Poonch by the Indian Army is certain to have a most serious effect on the morale of the many Poonchis in the Pakistan Army, and this in turn will adversely affect the morale of other troops. Desertions will undoubtedly increase and discipline will receive a big set-back.

"(e) The loss of Muzaffarabad or Kohala will, broadly speaking, have the most far-reaching effect on the security of Pakistan. It would enable the Indian Army to secure the rear gateway to Pakistan through which it can march in at any time it wishes

plus le texte proposé le 6 février 1948, mais un texte dont le Conseil avait, sur de nombreux points, modéré les dispositions dans l'espoir que l'Inde l'accepterait. L'Inde a rejeté cette résolution du 21 avril 1948 et a poursuivi sa campagne au Cachemire.

39. Le représentant de l'Inde a mentionné une recommandation que le commandant en chef des troupes du Pakistan avait faite à cette époque, et il en a cité un passage, arraché à son contexte, pour démontrer que le but de l'entrée des troupes du Pakistan dans les régions du Cachemire *Asad* qui avaient déjà été libérées de la tutelle du maharajah était de rendre plus efficace l'aide apportée aux membres des tribus. Je me permettrai de lire tout le passage dont cette citation a été extraite, afin que le Conseil puisse se représenter, dans son cadre véritable, l'ensemble de la situation militaire, telle qu'elle était à ce moment-là. Ce passage est extrait d'une étude présentée au Gouvernement du Pakistan par Sir Douglas Gracey, qui était à ce moment-là le commandant en chef des forces armées du Pakistan. Je cite le résumé de ses conclusions:

"a) Il ne fait pas de doute que l'armée de l'Inde prépare une offensive générale dans le nord et dans le sud. Les objectifs paraissent devoir être les suivants: dans le sud, i) Bhimbar-Mirpur, ii) Poonch; dans le nord, Muzaffarabad-Kohala.

"b) A en juger par ce qui s'est produit à Rajaouri, une avance de l'armée de l'Inde dans l'une des régions citées ci-dessus créera presque certainement de grandes difficultés pour le Pakistan en ce qui concerne les réfugiés, dont il est déjà saturé. Les réfugiés constitueront un problème extrêmement grave pour l'administration civile et un lourd fardeau pour les ressources financières et économiques du pays. Ne fût-ce qu'à ce seul point de vue, il importe absolument d'empêcher l'armée de l'Inde d'atteindre l'un quelconque des objectifs ci-dessus.

"c) L'occupation de Bhimbar et de Mirpur donnerait à l'Inde un avantage stratégique: celui d'avoir franchi deux obstacles majeurs, les rivières Ravi et Tchinab, et d'avoir ainsi atteint la frontière même du Pakistan ; elle se trouverait alors à notre porte, menaçant le pont de Djhilam, dont l'importance est si vitale pour nous, et serait en mesure de mener de nouvelles intrigues, etc. L'Inde s'assurerait également le contrôle des installations de Mangla, et le système d'irrigation de la région de Djhilam et d'autres régions serait à sa merci." (Ces installations sont situées à l'intérieur de l'Etat de Cachemire, mais elles appartiennent au Pakistan.)

"d) L'occupation de la région de Poonch par l'armée de l'Inde aurait certainement un effet désastreux sur le moral des nombreux Poonchis que compte l'armée du Pakistan, et cela, à son tour, affaiblirait le moral des autres soldats. Les désertions ne manqueraient pas de s'accroître et la discipline en souffrirait considérablement.

"e) La perte de Muzaffarabad ou de Kohala aurait, d'une manière générale, des répercussions graves en ce qui concerne la sécurité du Pakistan. Elle assurerait à l'armée de l'Inde l'accès au Pakistan par l'arrière et lui permettrait d'y pénétrer à tout

to do so, without any major obstacle such as the River Jhelum to stand in its way. It will encourage subversive elements such as Khan Abdul Ghaffar Khan and his party, Ipi, and Afghanistan; and it will certainly cause extreme panic and alarm in some of the adjoining districts of the North West Frontier Province and Punjab resulting in the mass exodus of population which will create an insoluble refugee problem within Pakistan itself.

"(f) An easy victory of the Indian Army in any of the above-mentioned sectors, particularly in the Muzaffarabad area, is almost certain to arouse the anger of the tribesmen against Pakistan for its failure to render them more direct assistance, and might well cause them to turn against Pakistan."

40. That was the paragraph from which the representative of India quoted. This is the setting from which his quotation was taken. The appraisal continued:

*"Recommendations: 7. If Pakistan is not to face another serious refugee problem with about 2,750,000 people uprooted from their homes; if India is not to be allowed to sit on the doorsteps of Pakistan to the rear and on the flank at liberty to enter at its will and pleasure; if civilian and military morale is not to be affected to a dangerous extent; and if subversive political forces are not to be encouraged and let loose within Pakistan itself, it is imperative that the Indian Army is not allowed to advance beyond the general line Uri-Punch-Naoshera"* [464th meeting].

41. The situation was this. As I have said, in spite of the appeal of the Security Council conveyed to both sides in the resolution of 17 January, in spite of the continuing efforts of the Security Council to find the basis of a peaceful settlement and for the holding of a free and impartial plebiscite, India persisted in its efforts to bring about a military solution, not only by occupation of the whole of the State of Jammu and Kashmir, but by the encirclement of Pakistan. In those circumstances, Pakistan decided to send its troops in to hold certain defensive lines, and more than that at no stage did those troops attempt. As I said on the last occasion when I had the honour to address the Security Council [464th meeting], anybody responsible for the security of Pakistan who did not do at least that should have impeached and executed.

42. This is what India has throughout described as Pakistan's aggression. Another aspect of Pakistan's aggression to which attention is sometimes drawn is that the tribesmen succeeded in proceeding through Pakistan to Kashmir and took a hand in the struggle that was going on there. In that connexion I would beg permission again to quote from Pandit Prem Nath Bazaz, and as I have said before, the significant thing is that Pandit Bazaz is a Hindu leader of Kashmir who has suffered for his political views and who is now speaking from India:

moment, selon ses désirs, sans avoir à surmonter d'obstacle de l'importance du Djhilam. Une telle perte encouragerait les éléments subversifs tels que le khan Abdul Ghaffar Khan et son parti, l'Ipi, et l'Afghanistan; et elle jette certainement la panique et l'alarme dans certaines des régions voisines de la province frontière du Nord-Ouest et du Pendjab, donnant lieu à un exode en masse de la population, qui créerait un problème insoluble pour le Pakistan.

"(f) Il est presque certain qu'une victoire facile de l'armée de l'Inde dans l'un quelconque des secteurs mentionnés ci-dessus, et notamment dans la région de Muzaffarabad, provoquerait la colère des tribus contre le Pakistan, qui ne leur serait pas venu plus directement en aide, et pourrait les inciter à se soulever contre lui."

40. C'est là le paragraphe dont le représentant de l'Inde a cité une partie. Voilà le contexte dont sa citation est tirée. Le texte continue comme suit:

*"Recommendations: 7. Si l'on veut éviter que le Pakistan n'ait à faire face à un nouveau et grave problème des réfugiés, créé par l'afflux de 2.750.000 personnes arrachées à leurs foyers; si l'on veut empêcher que l'Inde ne s'installe au seuil du Pakistan à l'arrière et sur le flanc, et ne soit en mesure d'y pénétrer à son gré; si l'on ne veut pas compromettre dangereusement le moral de la population civile et de l'armée; et si l'on ne veut pas encourager les forces politiques subversives et les déchaîner au sein même du Pakistan, il importe absolument que l'armée de l'Inde soit contenue en deçà de la ligne générale Uri-Poonch-Naoshera"* [464ème séance].

41. Voilà quelle était la situation. Comme je l'ai dit, malgré l'appel que le Conseil de sécurité, dans sa résolution du 17 janvier, a lancé aux deux parties, malgré les efforts que le Conseil de sécurité n'a cessé de déployer pour arriver à un règlement pacifique et pour organiser un plébiscite libre et impartial, l'Inde a continué à vouloir rechercher une solution par des moyens militaires, non seulement en occupant la totalité de l'Etat de Jammu et Cachemire, mais encore en procédant à l'encerclement du Pakistan. Dans ces circonstances, le Pakistan a décidé d'envoyer son armée occuper certaines lignes de défense, et, à aucun moment, cette armée n'est allée plus loin. Comme je l'ai dit la dernière fois que j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité [464ème séance], toute personne à qui la sécurité du Pakistan aurait été confiée et qui n'aurait pas pris ces mesures aurait dû être accusée de haute trahison et exécutée.

42. Voilà ce que l'Inde a continuellement décrit comme constituant une agression de la part du Pakistan. Il est un autre aspect de l'agression commise par le Pakistan sur lequel on a parfois attiré l'attention: les membres des tribus ont réussi à gagner le Cachemire en passant par le Pakistan et ont pris part à la lutte qui s'y déroulait. Qu'on me permette à ce propos de citer une fois de plus le pandit Prem Nath Bazaz. Comme je l'ai déjà dit, il est important de noter que le pandit Bazaz est une personnalité hindoue du Cachemire à qui ses opinions politiques ont causé des ennuis et qui parle maintenant de l'Inde. Voici ce qu'il dit:

"When India complains that the tribesmen were aggressors, it is the proverbial kettle calling the pot black. To pronounce a judgment with regard to aggression, one must weigh everything in the balance. To Pandit Nehru and his supporters, aggression begins from the moment the tribesmen entered Kashmir; whatever happened before that was, according to them, affection and friendship for the State and its people. But if aggression means encroachment upon the rights of the people, it is evident that aggression began in Kashmir as early as the end of July, when the Congress leaders were successful in influencing the Maharaja to change his policy of neutrality in the matter of accession and adopt a course in total disregard of the clear will of the overwhelming majority of the State's population. After noting all these facts, an impartial judge cannot but ask what moral or legal right had the Congress leaders and Congress Government of India to interfere with the affairs of the Muslim-majority State of Kashmir, after they had accepted the division of India on a religious basis. What right had the Maharaja to go against the manifest and declared will of the people of the State? And when the Maharajah was virtually deposed, not by the tribesmen but by his own subjects, what right had India to send its armies into the State to restore the Dogra rule and to foist an unwanted regime on the people?"

43. As a result of the resolution of 21 April 1948 [S/726], the United Nations Commission on India and Pakistan, appointed by the Security Council, went out to the Indo-Pakistan sub-continent and afterwards was successful in having its two resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 accepted by India and Pakistan and endorsed by the Security Council. The main provisions of those two resolutions, which by their acceptance by the parties and their approval by the Security Council became an international agreement, may be summarized as follows. First, that there should be a cease-fire, and a cease-fire line should be demarcated. Secondly, that there should be a truce agreement providing for the withdrawal of tribesmen and Pakistan nationals who had gone to the State for the purpose of fighting, and for the withdrawal of the Pakistan troops and the bulk of the Indian troops from the State. Thirdly, that a plebiscite should be conducted under the supervision and control of a Plebiscite Administrator, who was empowered to determine the final disposal of the remaining forces in the State, and who was vested with all the powers he considered necessary to ensure the freedom and impartiality of the plebiscite.

44. Pausing here for a moment, it will be appreciated that the demilitarization of the State, which has come to be the main crux of the whole matter and the principal obstacle in the way of progress being made towards the organizing and holding of the plebiscite, was, under the scheme of those two resolutions, to be carried out in two stages. After the cease-fire had been achieved and the cease-fire line had been demarcated, a

"Lorsque l'Inde se plaint de l'agression qu'auraient commise les membres des tribus, on pense au proverbe bien connu de la paille et de la poutre. Pour se prononcer sur l'agression, il faut bien peser tous les facteurs. Pour le pandit Nehru et pour ses partisans, l'agression a commencé au moment où les membres des tribus sont entrés au Cachemire. Tout ce qui s'est passé auparavant n'était pour eux que des manifestations d'affection et d'amitié envers l'Etat et son peuple. Mais, si, par "agression", l'on veut entendre violation des droits de la population, il est évident que l'agression a commencé au Cachemire dès la fin du mois de juillet, au moment où les dirigeants du Congrès ont réussi à influencer le maharajah et à l'amener à renoncer à sa politique de neutralité en matière de rattachement pour adopter une attitude entièrement contraire aux désirs très nets de l'immense majorité de la population de l'Etat. Compte tenu de cet ensemble de faits, tout juge impartial ne peut que se demander quel droit, moral ou légal, les dirigeants du Congrès et le gouvernement du Congrès de l'Inde avaient de se mêler des affaires de l'Etat de Cachemire, où la majorité de la population est musulmane, après avoir accepté de partager l'Inde selon un critère religieux. Quel droit le maharajah avait-il d'aller à l'encontre des désirs évidents et clairement exprimés de la population de l'Etat? Et, lorsque le maharajah a été en fait déposé, non par les membres des tribus, mais par ses propres sujets, quel droit l'Inde avait-elle d'envoyer ses forces armées dans l'Etat pour rétablir la domination des Dogra et pour imposer à la population un régime dont elle ne voulait pas?"

43. A la suite de l'adoption de la résolution du 21 avril 1948 [S/726], la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan créée par le Conseil de sécurité s'est rendue dans la péninsule, et elle a réussi à faire accepter par l'Inde et le Pakistan et appuyer par le Conseil de sécurité ses deux résolutions, en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. On peut résumer comme suit les dispositions principales de ces deux résolutions qui, ayant été acceptées par les parties et approuvées par le Conseil de sécurité, étaient devenues accord international. Premièrement, un ordre de cesser le feu devait être donné et une ligne de suspension d'armes devait être délimitée. Deuxièmement, un accord de trêve devait être conclu, prévoyant l'évacuation des membres des tribus et des ressortissants du Pakistan qui avaient pénétré dans l'Etat comme combattants ainsi que le retrait des troupes du Pakistan et du gros des troupes de l'Inde. Troisièmement, un plébiscite devait être organisé sous la surveillance et le contrôle d'un Administrateur du plébiscite autorisé à décider des modalités du retrait définitif des troupes restant dans l'Etat et investi des pouvoirs qu'il jugerait nécessaires pour assurer la liberté et l'impartialité du plébiscite.

44. Ici, je m'arrête un instant pour faire constater qu'aux termes de ces deux résolutions, la démilitarisation de l'Etat, qui est devenue le noyau de la question et l'obstacle principal qui empêche d'organiser et de mener à bien le plébiscite, devait être effectuée en deux étapes. Un accord de trêve devait être conclu après l'ordre de cesser le feu et après que la ligne de suspension d'armes aurait été délimitée. Les éléments principaux

truce agreement was to be entered into. The principal features of that truce agreement were to be, first, the withdrawal of the tribesmen and Pakistan nationals who had gone into the State for the purpose of fighting, and secondly, the withdrawal of the Pakistan troops, on the one side, and the bulk of the Indian troops, on the other side, from the State.

45. This was the measure of the degree of demilitarization to take place at the truce stage, but the rest was to be achieved during what is known as the plebiscite stage. In the plebiscite stage, the Plebiscite Administrator would have the power of the final disposal of the remaining forces of both sides, having due regard to the security of the State and the freedom and impartiality of the plebiscite.

46. There has been a tendency on occasion to stress the fact that the only demilitarization visualized in those resolutions was the withdrawal of the Pakistan armed forces and the withdrawal of the bulk of the Indian army. But that was to be during the truce stage; the rest was to be achieved during the plebiscite stage. I shall refer to that later. What would be left after the truce stage? On the *Azad* Kashmir side, the *Azad* Kashmir forces — the Pakistan forces would be withdrawn; in the Indian-occupied portion of Kashmir, the remnants of the Indian forces after the bulk had been withdrawn, the Kashmir State forces and the Kashmir State militia. Those three on the one side, and the *Azad* Kashmir forces on the other side, would be finally disposed of under the directions of the Plebiscite Administrator.

47. The representative of India has argued and has often implied that the disposal here mentioned in subparagraph 4 (a) of the resolution of 5 January 1949 is not a disposal but a mere disposition. But that it was to be a disposal in the sense that the Plebiscite Administrator would have full authority to disband, disarm and also settle dispositions with regard to the remainder, is clear from India's own insistence that the bulk of the *Azad* Kashmir forces must be disarmed and disbanded in the truce stage.

48. Those were to remain intact during the truce stage. Their disposal, that is to say their disbandment and the disarming of the greater part of them, could only be achieved by the Plebiscite Administrator under this power. According to the Indian view, when disposal applies to the *Azad* Kashmir forces, it means disbanding and disarming at least of the greater part, but when it applies to the remnants of the Indian forces and to the State forces and the State militia, it is to mean merely disposition in barracks. That is obviously inequitable. Nowhere was it contemplated that disposal would mean only disposition. The Plebiscite Administrator has full authority so to dispose, that is to say, disband or disarm, to station, to impose restrictions upon and to subject to discipline those forces of either side — the *Azad* Kashmir forces or the remaining Indian forces, State forces and State militia — as he

paux de cet accord de trêve devaient être: premièrement, l'évacuation des membres des tribus et des ressortissants du Pakistan qui avaient pénétré dans l'Etat comme combattants, et, deuxièmement, le retrait, d'une part, des troupes du Pakistan et, d'autre part, du gros des troupes de l'Inde.

45. Telle était la mesure dans laquelle la démilitarisation devait s'effectuer au stade de l'accord de trêve, le reste de la démilitarisation devant être réalisé pendant la période dite du plébiscite. A ce stade, l'Administrateur du plébiscite déciderait du retrait définitif du reste des forces armées des deux parties, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer la sécurité de l'Etat et un plébiscite libre et impartial.

46. On a voulu plusieurs fois souligner que les seules mesures de démilitarisation envisagées dans ces résolutions consistaient en un retrait des forces armées du Pakistan et du gros de l'armée de l'Inde. Mais ces dispositions ne devaient s'appliquer qu'au stade de l'accord de trêve, le reste des forces armées devant se retirer au moment du plébiscite. Je reviendrai ultérieurement sur ce point. Quelles sont les forces armées qui resteraient après la conclusion de l'accord de trêve? Du côté du Cachemire *Azad*, les forces armées du Cachemire *Azad*, les forces armées du Pakistan devant se retirer. Dans la partie du Cachemire occupée par l'Inde, il resterait le reliquat des forces de l'Inde, après que le gros de ces forces aurait été retiré, et les forces armées et la milice de l'Etat de Cachemire. Le retrait définitif de ces trois éléments d'une part, et des forces du Cachemire *Azad* d'autre part, s'effectuerait conformément aux directives de l'Administrateur du plébiscite.

47. Le représentant de l'Inde a prétendu à plusieurs reprises que le retrait mentionné à l'alinéa 4, a, de la résolution du 5 janvier 1949 n'est pas en réalité un retrait, mais seulement une mise en casernement des forces armées. Cependant, le fait qu'il s'agit bien d'un retrait, en ce sens que l'Administrateur du plébiscite aurait toute autorité pour dissoudre et désarmer les forces en question et aussi pour prendre toute décision en ce qui concerne le reste de ces forces, ressort nettement de l'insistance avec laquelle l'Inde a demandé que le gros des forces du Cachemire *Azad* soit désarmé et dissous pendant l'accord de trêve.

48. Ces forces devaient rester intactes pendant l'accord de trêve. Leur retrait, c'est-à-dire la dissolution et le désarmement de la plupart de leurs éléments, ne pouvait être effectué que par l'Administrateur du plébiscite. D'après l'Inde, le retrait, lorsqu'il s'applique aux forces du Cachemire *Azad*, signifie la dissolution et le désarmement, tout au moins de la plus grande partie des forces, mais, lorsqu'il s'applique au reste des forces armées de l'Inde et aux forces et à la milice de l'Etat, il signifie seulement une mise en casernement de ces forces. Il est évident que cela est inéquitable. Il n'est indiqué nulle part que retrait signifie seulement mise en casernement. L'Administrateur du plébiscite a toute autorité pour décider du sort des forces armées des deux parties, c'est-à-dire pour dissoudre et désarmer ces forces, aussi bien celles du Cachemire *Azad* que le reste des forces armées de l'Inde et les forces et la

considers necessary and desirable, having regard to the security of the State and the freedom of the plebiscite.

49. This international agreement was designed to bring about one thing — a free and impartial plebiscite — so that the question of the accession of the State to India or Pakistan could be determined. All efforts that have been made since then by the Commission itself, by the Security Council or by other authorities at the request of the Security Council, have been directed towards achieving this end. Everybody has recognized that nobody could pretend that the poll could be free if any portion of the areas concerned were occupied by the military forces of either side. Such experience as exists of plebiscites having been taken under international joint supervision reinforces this natural consideration. India is the one sole exception in that it continues to contend that a plebiscite could be held which could be claimed to be free and impartial while its forces occupy portions of the State — the most heavily populated portions of the State — and while those portions are being administered by a nominee of the Government of India who has repeatedly stated that he is completely wedded to bringing about accession of the State to India.

50. Two things are essential in order to secure freedom of the poll. One necessity is complete demilitarization of the State. The second is that the Administration must in some manner or other be completely neutralized so that, if it is left in power, it is left in no position to exercise any undue influence, to utter any threat, to persuade in any manner anybody to vote in favour of accession to India when they would wish to vote for Pakistan or to persuade them to vote for accession to Pakistan when they would wish to vote for accession to India. That was the agreement.

51. What has been the implementation? As I stated, the cease-fire became effective 1 January 1949, and subsequently a cease-fire line was demarcated in July 1949. The withdrawal of the tribesmen and Pakistan nationals who had gone into the State for the purpose of fighting was to be part of the truce stage. No truce agreement has yet been arrived at. Nevertheless, the tribesmen have been persuaded to withdraw and the Pakistan volunteers also have withdrawn from the Azad Kashmir areas; so that part of the second part of the resolution has already been carried into effect.

52. But a deadlock has ensued over the second part of the second provision, that is, the provision relating to the withdrawal of Pakistan troops and the bulk of Indian forces. It is this deadlock that has not allowed any progress to be made towards a peaceful settlement during the last two years. The deadlock is due to the repeated refusal of the Government of India to withdraw the bulk of its troops from Kashmir, as required by the resolution and the agreement.

53. It is true that repeatedly India goes on declaring its acceptance and affirmation of this obligation. But

milice de l'Etat, et pour leur imposer les restrictions et les mesures de discipline qu'il jugerait utiles en tenant compte de la nécessité d'assurer la sécurité de l'Etat et un plébiscite libre et impartial.

49. Cet accord international était destiné à produire un seul résultat — un plébiscite libre et impartial — afin que la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan puisse être réglée. Depuis lors, tous les efforts de la Commission elle-même, du Conseil de sécurité ou d'autres organes agissant à la demande du Conseil de sécurité ont tendu vers ce but. Tout le monde a reconnu que nul ne pourrait prétendre que la consultation serait libre si une partie quelconque des régions intéressées était occupée par les forces armées de l'une ou l'autre partie. L'expérience des plébiscites qui ont été organisés sous contrôle international donne encore plus de poids à cette considération naturelle. L'Inde est seule à faire exception en continuant à affirmer qu'il serait possible de tenir un plébiscite dont on pourrait affirmer qu'il est libre et impartial, tandis que les forces armées de l'Inde occupent certaines parties de l'Etat — les parties les plus peuplées de l'Etat — et alors que ces régions sont administrées par un fonctionnaire désigné par le Gouvernement de l'Inde et qui, à de nombreuses reprises, s'est déclaré absolument décidé à faire en sorte que l'Etat soit rattaché à l'Inde.

50. Si l'on veut assurer la liberté de la consultation, deux choses sont essentielles. L'une de ces nécessités est la démilitarisation complète de l'Etat. L'autre, c'est que l'administration, par tels moyens qu'il conviendra d'utiliser, doit être complètement neutralisée, afin que, si elle reste en fonction, elle ne soit en mesure d'exercer aucune influence indésirable, de proférer aucune menace, de persuader en aucune manière qui que ce soit de voter en faveur du rattachement à l'Inde si l'intéressé désire voter en faveur du Pakistan ou de le persuader de voter pour le rattachement au Pakistan s'il désire voter pour le rattachement à l'Inde. Tel était l'accord.

51. Comment a-t-il été mis à exécution? Comme je l'ai dit, l'ordre de cesser le feu est entré en vigueur le 1er janvier 1949, et, en juillet 1949, on a tracé une ligne de suspension d'armes. L'évacuation des membres des tribus et des ressortissants du Pakistan qui avaient pénétré dans l'Etat comme combattants devait s'effectuer dans la période de trêve. Or, on n'est pas encore parvenu à un accord de trêve. Les membres des tribus ont néanmoins été persuadés de se retirer, et les volontaires du Pakistan se sont également retirés des territoires du Cachemire Azad; ainsi, cette partie de la deuxième moitié de la résolution a déjà été mise en vigueur.

52. Mais on est arrivé à une impasse quant à la deuxième partie de la deuxième disposition, celle qui concerne le retrait des troupes du Pakistan et du gros des forces de l'Inde. C'est en raison de cette impasse qu'au cours des deux dernières années, il n'a pas été possible de progresser vers un règlement pacifique. Cette impasse est due au refus répété du Gouvernement de l'Inde de retirer le gros de ses troupes du Cachemire, comme l'exigent la résolution et l'accord.

53. Il est vrai que l'Inde continue de déclarer qu'elle reconnaît et qu'elle accepte cette obligation. Mais elle

beyond that it will not go. The latest affirmation was in the speech by the representative of India on 1 March before the Security Council. But India will take no steps towards fulfilling the obligation which it repeatedly affirms it accepts. All efforts to persuade the Government of India to carry out its obligations have proved futile.

54. This is the central problem which faces the Security Council. I would beg the indulgence of the Council to deal with it at some length. The Indian technique has been to go on affirming the acceptance of these obligations. Indeed, it can do little else. They are there in black and white, endorsed by the Security Council. India refuses to carry them out. It either insists on some new condition which does not apply and has not been accepted by the parties, raises irrelevant issues or puts impossible constructions upon the language of the agreement, and in one manner or another it continues to evade its obligations.

55. It would suffice to give one example of this technique in some detail. As I have already attempted to make clear, the disposal of the *Asad* Kashmir forces along with the State forces and the State militia is the responsibility of the Plebiscite Administrator to be carried into effect during the plebiscite stage. During the truce stage the *Asad* Kashmir forces are to be left intact. That is the agreement. This was fully known to the Government of India and, to start with, was fully accepted by it.

56. In the course of its discussions with the Government of India in August 1948, the Commission pointed out that, according to the provisions of the Commission's resolution which was not accepted until December — at that time it was only in the stage of clarification — "Limited Government of India forces would remain and, on the other side, only the *Asad* people would remain in their present positions". I refer to the first interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan, document S/1100, dated 22 November 1948, annex 12.<sup>1</sup>

57. This was the discussion between the Prime Minister of India and his advisers and the members of the Commission in an attempt to get a clarification of the resolution of 13 August 1948. In answer to the apprehension expressed by the Prime Minister of India that Pakistan, being much nearer to the cease-fire line once it was established, could commit aggression against Kashmir more easily than India could contravene the cease-fire, one of the members of the Commission representing Czechoslovakia "replied that the Commission had been quite aware of this danger, but it had tried to strike a military balance".

"The Commission felt that if the two governments could be brought together, this danger of a sudden incursion would be removed. Moreover, he

ne va pas plus loin. La dernière de ces affirmations figure dans le discours que le représentant de l'Inde a prononcé devant le Conseil de sécurité le 1er mars. Cependant, l'Inde ne prendra aucune mesure pour s'acquitter de l'obligation qu'elle a acceptée, selon ce qu'elle a maintes reprises affirmé. Tous les efforts entrepris pour persuader le Gouvernement de l'Inde de faire honneur à ses engagements sont restés vains.

54. Voilà le grand problème devant lequel se trouve le Conseil de sécurité. Le Conseil m'excusera si je m'arrête quelque peu sur cette question. La tactique de l'Inde a été d'affirmer qu'elle acceptait ces obligations. En effet, elle pourrait difficilement faire moins. Ces obligations sont couchées noir sur blanc, et elles ont la sanction du Conseil de sécurité. L'Inde refuse de les exécuter. Ou bien elle insiste sur quelque condition nouvelle qui n'est pas justifiée et qui n'a pas été acceptée par les parties, ou bien elle soulève des problèmes qui sont sans rapport avec le sujet, ou encore elle donne une interprétation inacceptable aux termes de l'accord. D'une manière ou d'une autre, elle continue à se dérober à ses obligations.

55. Il suffit de donner avec quelques détails un seul exemple de cette tactique. Comme j'ai déjà tenté de l'expliquer, le retrait des forces du Cachemire *Asad*, ainsi que des forces de l'Etat et de la milice de l'Etat, relève de l'Administrateur du plébiscite et doit s'opérer au cours de la période du plébiscite. Pendant la période de trêve, les forces du Cachemire *Asad* doivent être laissées intactes. Voilà les termes de l'accord. Cela, le Gouvernement de l'Inde le savait bien, et, tout d'abord, il l'avait accepté.

56. Au cours des entretiens qu'elle a eus avec le Gouvernement de l'Inde en août 1948, la Commission a souligné que, selon les dispositions de la résolution de la Commission qui n'a été acceptée qu'en décembre — au moment dont je parle on était simplement en train d'éclaircir l'affaire — "certaines troupes du Gouvernement de l'Inde demeureront dans le territoire, et, d'autre part, seules les troupes de l'*Asad* continueront à occuper leurs positions actuelles". Je tire cette citation du premier rapport intérimaire de la Commission des Nations Unies, document S/1100, en date du 22 novembre 1948, annexe 12<sup>1</sup>.

57. C'est sur ce point qu'a porté l'entretien entre le Premier Ministre de l'Inde et ses conseillers, d'une part, et les membres de la Commission, d'autre part, lorsque l'on a voulu se rendre plus clairement compte de la portée de la résolution du 13 août 1948. Le Premier Ministre de l'Inde ayant exprimé la crainte que le Pakistan, dont la frontière était beaucoup plus proche de la ligne de suspension d'armes envisagée, pourrait plus facilement commettre une agression contre le Cachemire, le représentant de la Tchécoslovaquie à la Commission a déclaré que celle-ci se rendait "parfaitement compte de ce danger", mais qu'elle s'était "efforcée d'établir un équilibre des forces militaires". Il a ajouté:

"La Commission estime que, si les points de vue des deux gouvernements peuvent être conciliés, le danger d'une invasion brusquée s'en trouvera sup-

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948*, p. 17.

1 Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948*, page 17.

pointed out that limited Government of India forces would remain and that, on the other side, only the *Azad* forces would remain in their present positions. Should the eventuality envisaged by the Prime Minister occur, the whole weight of the United Nations would be turned against Pakistan."

58. Here was a very clear understanding at the very outset that the *Azad* Kashmir forces would remain intact during the truce stage and that during that stage — or as a result of the truce agreement — what would happen would be that a small portion of the Indian forces would remain on the Indian-occupied side plus, of course, the State forces and the State militia and, on the other side, there would be only the *Azad* forces.

59. In its discussions with the Pakistan Government also, the Commission took the same line, and in its letter of 19 September 1948 addressed to me as Foreign Minister of Pakistan, it stated the following, and I quote from paragraph 108 of the first interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan [S/1100]:

"Moreover, the Commission agrees that it will be anxious to reduce the truce period to a minimum and that the resolution does not contemplate the disarmament or disbanding of *Azad* Kashmir forces."

60. At that time what subsequently became the resolution of 5 January 1949 had not yet been drafted. That is why this writer states that this resolution — that is to say, the resolution of 13 August 1948 which deals with the truce stage — "does not contemplate the disarmament or disbanding of *Azad* Kashmir forces".

61. In the discussions which the Prime Minister of India had with the Commission in December 1948, before accepting the January 1949 resolution he himself referred to the fact that the *Azad* Kashmir forces "ran into tens of thousands". I refer to the second interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan, document S/1196, dated 10 January 1949<sup>2</sup>, annex 4, *aide-mémoire* 1:

"The Prime Minister" — that is to say, the Prime Minister of India — "drew attention to the fact that the *Azad* Kashmir forces which had been armed and equipped by Pakistan and were under the operational command of Pakistan ran into tens of thousands."

62. Thus the Government of India was fully aware of the position regarding the *Azad* Kashmir forces before it accepted the international agreement, and the agreement itself is clear beyond any suspicion of doubt with regard to what was intended. This position was not only within the knowledge of India and accepted by it when it accepted the resolution, but its representatives themselves stated subsequently in explanation of the resolution that these forces were not to be disbanded

primé. D'ailleurs, certaines troupes du Gouvernement de l'Inde demeureront dans le territoire, et, d'autre part, seules les troupes de l'*Azad* continueront à occuper leurs positions actuelles. Au cas où les événements que redoute le Premier Ministre de l'Inde viendraient à se produire, tout le poids de l'Organisation des Nations Unies se retournerait contre le Pakistan."

58. On envisageait donc clairement, dès le départ, que les forces du Cachemire *Azad* resteraient intactes pendant la période de trêve et que, pendant cette période — ou par suite de l'accord de trêve — il y aurait, d'une part, dans la zone occupée par l'Inde, des forces indiennes en nombre limité, auxquelles s'ajouteraient évidemment les forces de la milice de l'Etat, et, d'autre part, uniquement les forces *Azad*.

59. La Commission a adopté la même ligne de conduite dans ses négociations avec le Gouvernement du Pakistan ; dans la lettre qu'elle m'a adressée le 19 septembre 1948 en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Pakistan, elle a ainsi déclaré — et je cite le paragraphe 108 du premier rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan [S/1100] :

"En outre, la Commission reconnaît qu'elle est très désireuse de réduire le plus possible la durée de la trêve et que la résolution n'envisage pas le désarmement ou le licenciement des forces du Cachemire *Azad*."

60. A cette date, le texte qui devint par la suite la résolution du 5 janvier 1949 n'existe pas encore. C'est pourquoi l'auteur de la lettre déclarait que la résolution — il s'agit de la résolution du 13 août 1948 relative à la période de trêve — "n'envisage pas le désarmement ou le licenciement des forces du Cachemire *Azad*".

61. Dans les entretiens qu'il a eus avec la Commission en décembre 1948, ayant d'accepter la résolution de janvier 1949, le Premier Ministre de l'Inde a lui-même mentionné que les troupes du Cachemire *Azad* comprenaient "des dizaines de milliers d'hommes". Je me réfère au deuxième rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, qui figure dans le document S/1196 en date du 10 janvier 1949<sup>2</sup>, annexe 4, *aide-mémoire* 1:

"Le Premier Ministre (c'est-à-dire le Premier Ministre de l'Inde) a attiré l'attention sur le fait que les troupes du Cachemire *Azad*, qui ont reçu leur armement et leur équipement du Pakistan et qui sont placées, pour les opérations militaires, sous le commandement des chefs de l'armée du Pakistan, comprennent des dizaines de milliers d'hommes."

62. Ainsi donc, avant d'accepter l'accord international, le Gouvernement de l'Inde savait exactement à quoi s'en tenir sur les forces du Cachemire *Azad*, et l'accord lui-même ne laisse aucune équivoque sur ce que l'on avait l'intention de faire. Non seulement le stationnement de ces troupes était connu et accepté par l'Inde lorsque ce pays a donné son assentiment à la résolution, mais encore les représentants de l'Inde, en donnant par la suite des explications sur cette résolu-

<sup>2</sup> *Ibid.*, Supplement for January 1949, p. 20.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Supplément de janvier 1949, page 20.

during the truce period when the bulk of the Indian forces had to be withdrawn.

63. This was explicitly recognized by the Government of India in the letter of Sir Girja Shanker Bajpai, dated 18 February 1949 and addressed to the Commission. I refer the third interim report of the Commission dated 9 December 1949<sup>3</sup>, the text of which is contained in document S/1430, annex 7. Paragraph 3 of this letter states:

"The disarming of *Azad* forces is really a matter of chronology. First, there must be a cease-fire and, after that, a truce as envisaged in parts I and II of the Commission's resolution of 13 August 1948. After that, the condition precedent to arrangements for the holding of a plebiscite is the creation of conditions in which Kashmir nationals can return to the area now in the occupation of *Azad* Kashmir forces. So far as non-Muslims are concerned, such a movement will *not* take place until large-scale disarming of these forces has been carried out."

64. India itself clearly accepted the position that it was after the truce stage that large-scale disarming and disbanding of the *Azad* forces was to take place. The position is again set out very clearly in a letter which the Commission wrote to the Government of India on 14 March 1949. I refer to the Commission's third interim report, annex 12. In paragraph 2 the Commission states:

"In the course of the conversations last August the Commission explained to the Government of Pakistan that in its view a 'military balance' would exist in the State of Jammu and Kashmir during the truce period in the sense and to the extent that the resolution of 13 August did not call for the disarming or disbanding of the *Azad* Kashmir forces which the Commission understood to number approximately thirty-five battalions."

65. Nothing could be clearer than that. Notwithstanding these clear and explicit understandings of the position and the acceptance of it, the Government of India went back on its pledged word, and in contravention of the resolutions of August 1948 and January 1949, made the withdrawal of the bulk of its forces conditional. It said that the withdrawal of its forces in the truce stage would depend upon the disbanding and disarming of the *Azad* Kashmir forces, which was not to take place in the truce stage at all, but only in a subsequent plebiscite stage. The Commission, after repeated efforts, came to the conclusion, as set forth in paragraph 245 of its third interim report, that:

"...India is not prepared to withdraw such part of its forces in Kashmir as might be characterized as the 'bulk', whether measured quantitatively or qualitatively, unless agreement with Pakistan on the

tion, ont déclaré que ces forces ne devaient pas être licenciées pendant la période de trêve, alors que le gros des forces indiennes devait être retiré.

63. Cela a été explicitement reconnu par le Gouvernement de l'Inde dans la lettre que Sir Girja Shanker Bajpai a adressée à la Commission en date du 18 février 1949. Ce texte figure dans le troisième rapport provisoire de la Commission, en date du 9 décembre 1949<sup>3</sup>, qui figure dans le document S/1430, annexe 7. Le paragraphe 3 de cette lettre a la teneur suivante:

"Le désarmement des forces *Azad* est en fait une question d'ordre chronologique. Il doit d'abord y avoir une suspension d'armes, puis une trêve, ainsi qu'il est envisagé dans les première et deuxième parties de la résolution de la Commission en date du 13 août 1948. Après cela, la condition préalable à toutes mesures d'organisation d'un plébiscite est d'instaurer une situation qui permette aux ressortissants du Cachemire de retourner dans la région actuellement occupée par les forces du Cachemire *Azad*. En ce qui concerne les non-musulmans, ce mouvement n'aura pas lieu tant qu'on n'aura pas procédé au désarmement des forces en question sur une large échelle."

64. L'Inde a accepté sans équivoque l'idée que le désarmement et le licenciement des forces *Azad* devait avoir lieu après la période de trêve. Cette disposition est mentionnée derechef fort clairement dans une lettre que la Commission a adressée au Gouvernement de l'Inde le 14 mars 1949, et qui figure dans l'annexe 12 au troisième rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Au paragraphe 2 de cette lettre, la Commission déclare:

"Au cours des entretiens d'août dernier, la Commission a expliqué au Gouvernement du Pakistan qu'à ses yeux il y aurait un certain "équilibre militaire" dans l'Etat de Jammu et Cachemire pendant la période de trêve, en ce sens et pour autant que la résolution du 13 août ne comportait pas le désarmement et la dispersion des forces du Cachemire *Azad* qui, selon les indications dont la Commission dispose, comptent environ trente-cinq bataillons."

65. Rien ne saurait être plus clair. Bien qu'il ait parfaitement compris cette situation et qu'il l'ait explicitement acceptée, le Gouvernement de l'Inde est revenu sur la parole qu'il avait donnée, et, contrairement aux termes des résolutions d'août 1948 et de janvier 1949, il a mis des conditions au retrait du gros de ses forces. Il a déclaré que le retrait de ses forces, pendant la période de trêve, dépendrait du désarmement et de la dispersion des forces du Cachemire *Azad*, alors que ce désarmement et cette dispersion devaient s'effectuer, non point pendant la période de trêve, mais pendant la période ultérieure du plébiscite. Après de nombreux efforts, la Commission est arrivée à la conclusion suivante, qui est énoncée au paragraphe 245 de son troisième rapport provisoire:

"L'Inde n'est disposée à retirer du Cachemire ce que l'on pourrait appeler le "gros" de ses forces, qu'elles soient mesurées quantitativement ou qualitativement, qu'à condition qu'un accord intervienne

<sup>3</sup> *Ibid.*, Fourth Year, Special Supplement No. 7.

<sup>3</sup> *Ibid.*, quatrième année, Supplément spécial No. 7.

large-scale disbanding and disarming of the *Asad* forces is reached."

66. Here there was no question of interpretation. The wording of the resolution was perfectly clear. It had been clearly interpreted both to the Government of India and to the Government of Pakistan by the Commission itself. As the language was clear, no question of interpretation arose and the interpretation had been accepted by both parties. Yet, the disbanding and disarming of the bulk of the *Asad* Kashmir forces, which was not to take place until the plebiscite stage, was made by India a prior condition to carrying out its obligation in the truce stage and to entering into a truce agreement.

67. The Commission did not know how to resolve this difficulty. Its position eventually was that both sides had accepted the agreement, and that question had arisen as to its meaning. According to us, there certainly was no such question, but India said that there was. Therefore, the Commission said that a question had arisen with regard to the meaning of what the parties had agreed to do. The Commission's own interpretation was clear, but India would not accept that. In this circumstance the Commission said that the only way to resolve the difference was to invite someone in whom the parties had confidence and who would be completely impartial, to arbitrate this point.

68. Inasmuch as the parties had already accepted Admiral Nimitz as the Plebiscite Administrator, and as he in any event had the power of the final disposal of the remaining forces on both sides, the Commission suggested that the parties should accept Admiral Nimitz to arbitrate on this difference which was blocking further progress in the settlement. This suggestion of the Commission was reinforced by earnest appeals by President Truman and Prime Minister Atlee. Pakistan accepted it, India rejected it. Its representatives said: "No, we will not go to arbitration." Here was an impasse. What would anyone suggest should happen in those circumstances? Two sides to a dispute enter into a solemn international agreement as to how the dispute is to be resolved. In the course of attempted progress toward the settlement of the dispute, a question arises, flimsy and unfounded according to us, but, nevertheless, let us say, according to India, a serious question of the interpretation of the document. The Commission, which was the author of the agreement and the body which persuaded the parties to accept the agreement, gave its interpretation. India would not accept it. The Commission then proposed asking an impartial and trustworthy person to resolve the difference. India said: "No, we shall not go to arbitration." What is the position? Pakistan must accept what India says the agreement means, although clearly the agreement does not mean that. That is the spirit in which India goes on claiming that it has never disclaimed its obligations, it is all times ready, willing and eager to give the fullest effect to whatever it has agreed to. This device was simply to say: "We have not agreed to do this." The Commission says that it has

avec le Pakistan sur la dissolution et le désarmement des forces du Cachemire *Asad*."

66. Il ne pouvait s'agir ici d'interpréter. La résolution était rédigée en termes parfaitement clairs. La Commission elle-même l'avait expliquée fort clairement, tant au Gouvernement de l'Inde qu'au Gouvernement du Pakistan. Comme la rédaction était parfaitement claire, la question de l'interprétation ne s'est pas posée, et l'interprétation a été acceptée par les deux parties. Or, l'Inde n'en a pas moins posé comme condition préalable, pour remplir l'obligation qui lui incombaient pendant la période de la trêve et pour donner son adhésion à un accord de trêve, que le gros des forces du Cachemire *Asad* soit dissous et désarmé, alors que ce désarmement et cette dissolution ne devaient s'effectuer qu'à l'étape du plébiscite.

67. La Commission s'est trouvée embarrassée pour résoudre cette difficulté. Elle a estimé en définitive que les deux parties avaient accepté l'accord, mais que la question se posait de savoir comment il y avait lieu d'interpréter cet accord. D'après nous, cette question ne se posait pas, mais l'Inde affirmait le contraire. La Commission a donc déclaré que la question se posait de savoir comment devait être interprété l'accord conclu entre les deux parties. La manière dont la Commission interprétabat cet accord était claire, mais l'Inde refusait d'accepter cette interprétation. Dans ces conditions, la Commission a estimé que la seule façon de régler le différend était de demander à une personne qui jouirait de la confiance des deux parties et qui serait absolument impartiale d'arbitrer ce différend.

68. Étant donné que les parties avaient déjà accepté la nomination de l'amiral Nimitz comme Administrateur du plébiscite et que, de toute façon, l'amiral Nimitz était chargé d'assurer le retrait définitif du reste des forces armées des deux parties, la Commission a proposé que les parties chargent l'amiral Nimitz d'arbitrer le différend qui empêchait de réaliser des progrès dans la voie du règlement de la question. Cette suggestion de la Commission a été appuyée chaleureusement par le Président Truman et par le Premier Ministre Attlee. Le Pakistan a adopté cette suggestion, mais l'Inde l'a rejetée en disant: "Nous ne soumettrons pas le différend à l'arbitrage." On se trouvait ainsi dans une impasse. Que faire dans ces conditions? Deux parties à un différend concluent solennellement un accord international qui prévoit les conditions dans lesquelles ce différend doit être réglé. Au cours des négociations, une question se pose qui, d'après nous, est d'une importance secondaire, mais qui, pour l'Inde, apparaît comme une question grave, une question d'interprétation de ce document. La Commission, qui avait préparé l'accord et qui avait persuadé les parties de l'accepter, donne son interprétation. L'Inde refuse d'accepter cette interprétation. La Commission propose alors de faire appel à une personne impartiale et digne de confiance pour régler le différend. L'Inde dit: "Nous ne voulons pas soumettre le différend à l'arbitrage." Quelle est alors la situation? Le Pakistan doit accepter l'interprétation que donne l'Inde de l'accord, bien qu'elle soit inexacte. Tel est l'esprit dans lequel l'Inde continue de prétendre qu'elle a toujours rempli ses obligations et qu'elle est toujours prête et désireuse de donner plein effet à toutes les dispositions qu'elle a acceptées. Le procédé de

agreed to do this; it says no. Pakistan says that it has agreed to do this; it says no. All right, let us ask a third person to consider everything and to say what India did agree to do. India answers: "No."

69. The Commission could do no more, and it reported the matter back to the Security Council. The Security Council requested its President, General MacNaughton, to get in touch with the parties to try to resolve the deadlock that had arisen. General MacNaughton, impressed with the fact that India's refusal to withdraw the bulk of its forces had been made in connexion with the *Azad* Kashmir forces, tried to meet the Indian objection by suggesting the withdrawal and disbandment of forces on both sides, including the *Azad* Kashmir forces and the State army and militia. That is to say, instead of the scheme in the resolutions that disarmament should take place in two stages, during the truce stage and then during the plebiscite stage, General MacNaughton tried to erect a scheme under which the whole thing would take place as part of one operation, including the Pakistan Army and the *Azad* Kashmir forces on one side, and all of the Indian Army and the State forces and the State militia on the other. The Government of India flatly rejected General MacNaughton's proposals mainly on the ground that he had suggested the disbandment of State armed forces. Pakistan accepted.

70. Now was this objection valid? The disbandment of the State armed forces was clearly again part of the resolution accepted by India and Pakistan. Sub-paragraph 4 (a) of the resolution of 5 January 1949 reads:

"After implementation of parts I and II of the Commission's resolution of 13 August 1948, and when the Commission is satisfied that peaceful conditions had been restored in the State, the Commission and the Plebiscite Administrator will determine, in consultation with the Government of India, the final disposal of Indian and State armed forces, such disposal to be with due regard to the security of the State and the freedom of the plebiscite."

71. It was first argued that India could not accept any scheme of demilitarization which did not deal with the *Azad* Kashmir forces. Here is a scheme put forward which deals with everything. India then says it will not accept that scheme mainly on the ground that it deals with everything.

72. Another favourite device to which the Government of India often has recourse is to accuse Pakistan of aggression. I have to a large extent already dealt with this contention. The Pakistan Army moved in defence of Pakistan's own vital interest to hold certain defensive positions, this movement having taken place in May 1948. As a matter of fact, my learned and distinguished friend even supplied the date in his speech:

l'Inde est simplement de dire: "Nous n'avons pas accepté cela." Si la Commission déclare que l'Inde a accepté telle ou telle proposition, l'Inde répond que ce n'est pas le cas. Si le Pakistan déclare que l'Inde a accepté tel ou tel point, l'Inde répond que ce n'est pas le cas. Fort bien, demandons à une tierce personne d'examiner tous les éléments de la cause et de dire ce que l'Inde a accepté. L'Inde répond: "Non."

69. La Commission ne pouvait faire davantage, et elle a renvoyé l'affaire au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a demandé à son Président, le général McNaughton, d'entrer en contact avec les parties afin d'essayer de sortir de l'impasse dans laquelle on s'était trouvé. Frappé par le fait que le refus de l'Inde de retirer le gros de ses forces avait été formulé en liaison avec le problème des forces du Cachemire *Azad*, le général McNaughton a essayé de répondre à l'objection de l'Inde en proposant le retrait et la dissolution des forces des deux côtés, y compris les forces du Cachemire *Azad*, et l'armée et la milice de l'Etat. En d'autres termes, au lieu des mesures prévues dans les résolutions d'après lesquelles le désarmement devait s'effectuer en deux étapes, à l'étape de la trêve puis à l'étape du plébiscite, le général McNaughton a essayé d'établir un système selon lequel tout serait effectué en une seule opération qui porterait, d'un côté, sur l'armée du Pakistan et sur les forces du Cachemire *Azad*, et, de l'autre côté, sur l'ensemble de l'armée de l'Inde, les forces de l'Etat et la milice nationale. Le Gouvernement de l'Inde a catégoriquement rejeté les propositions du général McNaughton, son principal argument étant que le général avait proposé la dispersion des forces armées de l'Etat. Le Pakistan, lui, a accepté ces propositions.

70. L'objection de l'Inde était-elle valable? La dispersion des forces armées de l'Etat était clairement stipulée dans la résolution que l'Inde et le Pakistan avaient acceptée. A l'alinéa 4, a, de la résolution du 5 janvier 1949, on lit:

"Lorsque les mesures prévues dans les première et deuxième parties de la résolution adoptée par la Commission le 13 août 1948 auront été exécutées et lorsque la Commission estimera que la paix et l'ordre public ont été rétablis dans l'Etat, ladite Commission et l'Administrateur du plébiscite fixeront, en consultation avec le Gouvernement de l'Inde, les modalités du retrait définitif des forces armées de l'Inde et de l'Etat de Jammu et Cachemire, après avoir dûment tenu compte des conditions nécessaires à la sécurité de l'Etat et à la liberté du plébiscite."

71. L'Inde avait prétendu tout d'abord qu'elle ne pouvait accepter un plan de démilitarisation qui ne portait pas sur les forces du Cachemire *Azad*. Voilà que l'on propose un plan qui porte sur tous les éléments en question. L'Inde déclare alors qu'elle n'acceptera pas ce plan surtout parce qu'il porte sur tous les éléments.

72. Un autre procédé auquel le Gouvernement de l'Inde a souvent recours consiste à accuser le Pakistan d'avoir commis une agression. J'ai déjà en grande partie fait justice de cette allégation. L'armée du Pakistan, pour assurer la défense des intérêts essentiels du Pakistan, a occupé en mai 1948 certaines positions défensives. Mon distingué collègue a d'ailleurs indiqué lui-même, dans son discours, la date de cette interven-

8 May 1948. This was known to the Government of India. I shall not again revert to the question of whether or not it constituted aggression. It was the plain duty of the Government of Pakistan. It was more: It was carrying out the object of the Security Council resolution of 17 January 1948 [S/651]. But apart from that, this was known to the Government of India, it had been argued before the Security Council and the United Nations Commission, and this fact had been taken into account in formulating the two resolutions of 13 August and 5 January. Whatever had happened, whether it was aggression or not, was clearly within the knowledge of both sides. It was within the knowledge of the Security Council before the resolutions were accepted, and it was within the knowledge of the Commission. In the situation as it was then, that is to say in December 1948, India accepted the resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949. A slight confusion might arise from the fact that it is said the resolution of 5 January 1949 was accepted in December 1948. The actual formulation of the proposals by the Commission and its acceptance by the two governments was in December. The date of the incorporation of these proposals in a formal resolution is 5 January 1949. No new fact had entered into the situation. It was with full knowledge of the situation that the Government of India accepted the international agreement. Nevertheless, the Government of India has continually put this forward as an excuse for not fulfilling its obligations under the agreement. India says that the tribal incursions took place in October 1947 and continued for some weeks. India says that the Pakistan movement of forces into Azad Kashmir areas took place on 8 May 1948. India says that it will not carry out its obligations under the resolution of 5 January 1949, which it accepted in December 1948, because an aggression had been committed in May 1948. India accepted all these obligations after what it chose to call aggression had taken place. Can that be made an excuse today for not carrying out its obligations?

73. After India refused to accept General MacNaughton's proposals [S/1453], the Security Council appointed Sir Owen Dixon as United Nations representative [471<sup>st</sup> meeting] to try to bring about an agreement with regard to demilitarization on the basis of General MacNaughton's proposals. Sir Owen Dixon arranged a meeting of the two Prime Ministers with himself in Delhi in July 1950. The Prime Minister of India, at an early stage of the meeting, again advanced the contention that Pakistan was an aggressor and should be declared such. Finding that no progress was possible unless he could do something to put this red herring out of the way, Sir Owen Dixon made certain observations, as will presently be seen from the language applied by him, as it were, for argument's sake. I shall draw the attention of the Security Council to the statement of Sir Owen Dixon in this connexion, as it continues to be contended throughout that he branded Pakistan an aggressor in this controversy. In paragraphs 21-23 of his report, Sir Owen Dixon said:<sup>4</sup>

tion: le 8 mai 1948. Le Gouvernement de l'Inde n'ignorait rien de notre action. Je ne me propose pas de discuter à nouveau s'il s'agissait ou non d'une agression. Le Gouvernement du Pakistan avait manifestement le devoir d'intervenir. J'irai même plus loin: il ne faisait qu'exécuter les termes de la résolution adoptée le 17 janvier 1948 par le Conseil de sécurité [S/651]. En tout état de cause, le Gouvernement de l'Inde était au courant de notre action, celle-ci avait été discutée devant le Conseil de sécurité et devant la Commission des Nations Unies, et ce fait a été pris en considération lors de la rédaction des deux résolutions du 13 août et du 5 janvier. Qu'il se soit agi ou non d'une agression, les deux parties n'ignoraient rien des faits. Le Conseil de sécurité en avait connaissance avant d'adopter les résolutions, et la Commission également. L'Inde a accepté à cette époque — en décembre 1948 — les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. En disant que la résolution du 5 janvier 1949 a été acceptée en décembre 1948, je crée peut-être une légère confusion. La Commission a en fait formulé ces propositions et les deux gouvernements les ont acceptées en décembre. C'est à la date du 5 janvier 1949 que ces propositions ont été officiellement publiées sous forme de résolution. Aucun élément nouveau n'était intervenu. C'est en pleine connaissance de cause que le Gouvernement de l'Inde a accepté l'accord international. Ce gouvernement n'a néanmoins cessé d'invoquer les faits mentionnés pour refuser de s'acquitter des obligations que lui imposait cet accord. L'Inde nous dit que les membres des tribus ont commencé leurs incursions en octobre 1947, et que celles-ci ont duré plusieurs semaines. L'Inde nous dit que l'entrée des forces du Pakistan dans le territoire du Cachemire Azad s'est effectuée le 8 mai 1948. L'Inde nous dit qu'elle ne s'acquittera pas des obligations que lui impose la résolution du 5 janvier 1949, qu'elle a acceptée en décembre 1948, parce qu'une agression s'est produite en mai 1948. L'Inde a assumé toutes ces obligations après que les événements, qu'elle qualifie d'agression, se furent produits. Peut-être aujourd'hui invoquer cet état de choses pour refuser de s'acquitter de ses obligations?

73. L'Inde ayant refusé d'accepter les propositions du général McNaughton [S/1453], le Conseil de sécurité a nommé [471<sup>me</sup> séance] Sir Owen Dixon au poste de représentant des Nations Unies chargé d'essayer d'aboutir à un accord de démilitarisation, sur la base des propositions du général McNaughton. Sir Owen Dixon a ménagé à New-Delhi, en juillet 1950, une rencontre des deux Premiers Ministres, à laquelle il a lui-même assisté. Au début de la réunion, le Premier Ministre de l'Inde a affirmé que le Pakistan était l'agresseur et devait être reconnu comme tel. Se rendant compte qu'aucun progrès n'était possible à moins qu'il ne pût s'arranger pour que cette réflexion gênante soit oubliée, Sir Owen Dixon a fait certaines observations, à titre d'exemple, en quelque sorte, comme on le constatera par les termes qu'il a utilisés. J'attire l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration faite par Sir Owen Dixon à ce propos, étant donné que l'on persiste à prétendre que, dans cette controverse, il a flétri le Pakistan du nom d'agresseur. Aux paragraphes 21 à 23 de son rapport<sup>4</sup>, Sir Owen Dixon a déclaré:

<sup>4</sup> *Ibid.*, Fifth Year, Supplement for September-December 1950, documents S/1791, S/1791/Add.1.

<sup>4</sup> *Ibid.*, cinquième année, Supplément de septembre-décembre 1950, documents S/1791 et S/1791/Add.1.

"Upon a number of occasions in the course of the period beginning with the reference on 1 January 1948 of the Kashmir dispute to the Security Council, India had advanced not only the contention to which I have already referred that Pakistan was an aggressor, but the further contention that this should be declared. The Prime Minister of India, at an early stage of the meeting made the same contention and he referred to it repeatedly during the conference. I took up the positions, first, that the Security Council had not made such a declaration; secondly, that I had neither been commissioned to make nor had I made any judicial investigation of the issue; but, thirdly, that without going into the causes or reasons why it happened, which presumably formed part of the history of the sub-continent, I was prepared to adopt the view that when the frontier of the State of Jammu and Kashmir was crossed, on I believe 20 October 1947, by hostile elements, it was contrary to international law, and that when, in May 1948, as I believe, units of the regular Pakistan forces moved into the territory of the State, that too was inconsistent with international law.

"I therefore proposed that the first step in demilitarization should consist in the withdrawal of the Pakistan regular forces commencing on a named day. After a significant number of days from the named day, then other operations on each side of the cease fire line should take place and as far as practicable, concurrently. What number of days should be fixed as significant was a matter of detail for them to settle.

"The Prime Minister of Pakistan expressed strongly his dissent from the third of the three positions I took up, that is to say the third of the positions stated above. But he expressed his readiness to accept, in compliance with my request, the proposition that as a first step in demilitarization the withdrawal of the regular forces of the Pakistan Army should begin on a specified day and that a significant number of days should elapse before the commencement of any operation involving forces on the Indian side of the cease-fire line."

74. The whole matter is perfectly clear. Sir Owen Dixon found that this matter of aggression was being brought up time and again before the Security Council and before other authorities, and was now being insisted upon being raised before him. He said that the Council had not decided on this. Obviously he meant that he had no authority to decide here either. He said: "I have not been commissioned to carry out a judicial investigation of this matter." In fact he said: "I have not carried out any such investigation, but for purposes of getting on to demilitarization, I am prepared to make this assumption; and on the basis of that assumption I proposed that the Pakistan Army should start moving first, and that after a significant number of days had passed after the first movement had started, then later on the demilitarization should be synchronized." There

"Au cours de la période commençant à la date où le différend du Cachemire fut pour la première fois soumis au Conseil de sécurité, le 1er janvier 1948, non seulement l'Inde fit valoir à plusieurs reprises l'argument que j'ai déjà rappelé — à savoir que le Pakistan était l'agresseur — mais elle demanda en outre qu'il fut reconnu comme tel. Au début de nos conversations, le Premier Ministre de l'Inde présenta la même demande, sur laquelle il revint fréquemment au cours de la conférence. Ma position fut la suivante: en premier lieu, le Conseil de sécurité n'avait pas fait de déclaration dans ce sens; deuxièmement, je n'avais pas reçu d'instructions pour étudier cette question du point de vue juridique et je n'avais pas procédé à une telle étude; toutefois, j'indiquai que, sans chercher à discerner les causes ou les raisons des événements intervenus, lesquelles formaient sans doute une partie de l'histoire de la péninsule, j'étais prêt à estimer que le passage de la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire par des éléments hostiles, le 20 octobre 1947, si je pouvais me fier à ma mémoire, était contraire au droit international, et que l'invasion du territoire de l'Etat par les unités de l'armée régulière du Pakistan, effectuée à ma connaissance en mai 1948, était, elle aussi, contraire au droit international.

"Je proposai donc, comme première mesure de démilitarisation, de retirer les forces régulières du Pakistan, cette opération devant commencer à un jour fixé. Après une période appropriée s'étendant sur un nombre de jours déterminé à compter de cette date, d'autres mesures devraient être appliquées de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes, et, dans la mesure du possible, simultanément. Il appartenait aux deux parties de fixer la durée de la période qu'elles estimeraient appropriée.

"Le Premier Ministre du Pakistan s'opposa vivement à la troisième des trois considérations que j'avais formulées, c'est-à-dire, à la troisième des trois considérations énoncées ci-dessus. Toutefois, sur ma demande, il se déclara prêt à accepter la proposition tendant à faire du retrait des forces régulières du Pakistan la première mesure de démilitarisation, ce retrait devant commencer à un jour fixé et une certaine période de temps devant s'écouler avant l'application des mesures concernant les forces armées qui se trouvaient du côté indien de la ligne du cessez-le-feu."

74. Toute cette question est parfaitement claire. Sir Owen Dixon a vu que cette question de l'agression était périodiquement portée devant le Conseil de sécurité et devant d'autres autorités; on insistait pour qu'elle soit soulevée devant lui. Le Conseil, a-t-il indiqué, n'avait pas pris de décision à ce sujet. Evidemment, il voulait dire que lui non plus n'avait pas autorité pour prendre une décision. Il a déclaré: "Je n'ai pas été chargé de mener une enquête de justice sur cette question." En fait, il a dit: "Je n'ai effectué aucune enquête de ce genre, mais, pour arriver à une démilitarisation, je suis prêt à considérer certains éléments comme acquis; sur cette base, j'ai proposé que l'armée du Pakistan commence ses mouvements la première et que, plusieurs jours après le début de ces mouvements, la démilitarisation se poursuive de façon synchronisée." Cela ne

is no finding here of aggression. It was a position which Sir Owen Dixon was prepared to adopt in order to proceed with demilitarization.

75. The Prime Minister of Pakistan took serious objection to this third position that he should make any such assumption, but he said: "For the purpose of facilitating the demilitarization, we are prepared to accept what you propose."

76. I have quoted this extract to show the Security Council how unfounded is the deduction which my learned and distinguished friend has tried to draw from these observations of Sir Owen Dixon. Still another excuse which India constantly put forward for its failure to carry out its obligations, is its professed fear for the security of the State. Its apprehensions are alleged to arise from fear of an attack by Pakistan or by tribesmen. Pakistan has repeatedly given assurances. It has expressed its readiness—I believe at least before General MacNaughton—to give a guarantee that Pakistan would be prepared to take necessary and adequate action, even military action, if needed, to stop any incursion of tribesmen into the State. But India says: "What about an attack by Pakistan forces?"

77. In the first place, a guarantee and an assurance of that kind to the United Nations should be enough. But in the second place, look at the problem. Pakistan is eager to obtain a settlement of this question through a fair and impartial plebiscite. Would it be the first to destroy every chance of that settlement being arrived at by mounting an invasion of the State after the ceasefire had taken place and the truce had been settled? Would it not completely put itself out of consideration forever in this dispute if it took action of that kind? Would any reasonable government lend itself to an action or a policy of that kind? Nevertheless, India continues to express apprehensions on that score.

78. But apart from disregarding the assurances of the Pakistan Government, and apart from disregarding what is perfectly patent in the situation itself, India forgets that the matter of the security of the State has been dealt with in the resolution itself.

79. Even in his speech of 1 March, my learned friend stated that what has been described or continuously described by other people as India's intransigence is "no more than an insistence on pledges already given to India, particularly on questions relating to the security of Kashmir".

80. He went on to argue later that it was not necessary to go into the conditions of a fair and impartial plebiscite since the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan took care of that. But he conveniently overlooked the fact that the security of the State is also taken care of by those very resolutions I have read out, and sub-paragraph 4 (a) of the resolution of 5 January 1949 invests the Plebiscite Administrator with power to carry out the final disposal of all the forces remaining in the State, with

constitue nullement la reconnaissance qu'une agression s'est produite. C'est une position que Sir Owen Dixon était disposé à prendre afin de pouvoir procéder à la démilitarisation.

75. Le Premier Ministre du Pakistan a soulevé de sérieuses objections à la troisième des positions ainsi prises par Sir Owen Dixon et à la considération préliminaire qu'il avait formulée, mais il déclara: "Afin de faciliter la démilitarisation, nous sommes disposés à accepter ce que vous proposez."

76. J'ai cité cet extrait du rapport pour montrer au Conseil de sécurité combien est peu fondée la déduction que mon savant et distingué ami a cherché à tirer des observations de Sir Owen Dixon. Une autre raison que l'Inde invoque toujours pour excuser la non-exécution des obligations qu'elle a contractées, c'est le souci qu'elle éprouve de la sécurité de l'Etat. Le Gouvernement de l'Inde prétend qu'il craint une attaque du Pakistan ou des membres des tribus. A ce sujet, le Pakistan a donné à plusieurs reprises des assurances. Son gouvernement a déclaré — je crois au général McNaughton tout au moins — qu'il était disposé à garantir qu'il prendrait les mesures nécessaires, jusques et y compris des mesures militaires, pour empêcher l'incursion de membres de tribus dans l'Etat. Cependant, le Gouvernement de l'Inde demande: "Mais si les forces pakistanaise attaquaient?"

77. Tout d'abord, une garantie et une assurance de cette sorte données aux Nations Unies devraient suffire. Mais examinons le problème. Le Pakistan est vivement désireux de parvenir à un règlement de la question par un plébiscite libre et impartial. Pourquoi risquerait-il de détruire toute chance de parvenir à ce règlement en envahissant l'Etat après qu'une suspension d'armes et un accord de trêve auront été conclus? Ne se disqualifierait-il pas complètement et définitivement en agissant de cette façon? Un gouvernement raisonnable peut-il se lancer dans une telle politique? Cependant, l'Inde continue à manifester des appréhensions à ce sujet.

78. Non content de ne pas tenir compte des assurances données par le Gouvernement du Pakistan, non content de ne pas vouloir reconnaître ce qui est pourtant évident, le Gouvernement de l'Inde oublie que la question de la sécurité de l'Etat a été réglée par la résolution elle-même.

79. Même dans le discours qu'il a prononcé le 1er mars, Sir Benegal Rau a déclaré que ce que l'on a tenu et qu'on continue de tenir pour de l'intransigeance de la part de l'Inde n'est que la manifestation de "l'insistance sur les engagements déjà pris envers l'Inde, notamment en ce qui concerne certaines questions relatives à la sécurité du Cachemire".

80. Il a poursuivi en prétendant qu'il n'était pas nécessaire d'établir les conditions d'un plébiscite juste et impartial puisque les résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan avaient réglé cette question. Mais il a opportunément laissé de côté le fait que ces mêmes résolutions, dont j'ai donné lecture, avaient trait également à la sécurité de l'Etat et que l'alinéa 4, a, de la résolution du 5 janvier 1949 confie à l'Administrateur du plébiscite le droit de fixer les modalités du retrait définitif de toutes les forces

due regard to the security of the State and the freedom of the plebiscite. But the difference is this. India insists that it alone is the judge of what is needed for the security of the State. However, it has already agreed, in the resolutions which it has accepted and which have become an international agreement, that that matter is to be kept in mind by the Plebiscite Administrator when he carries out the final disposal of the military forces on both sides. Responsibility rests on him and not on India.

81. When the Commonwealth Ministers met in London in January of this year — and they also discussed the Kashmir question — the Prime Minister of India again put forward the security of the State as his excuse for its refusal to withdraw Indian forces from the State. Since the Commonwealth Prime Ministers recognized that no free plebiscite could be held in the presence of Indian troops, they tried to meet the Indian Prime Minister's apprehensions, however groundless they themselves thought them to be, by offering, at their own expense, Commonwealth forces for purposes of the plebiscite.

82. This generous offer was again accepted by Pakistan, but was rejected by India. Again, they made an alternative proposal. They said: "All right, let the small force needed be provided jointly by India and Pakistan." Pakistan accepted it and India rejected it. They then made a third proposal. They said: "Let the Plebiscite Administrator raise a local force from all elements of the population of Kashmir for that purpose." Pakistan accepted; India rejected.

83. Everybody who has tried to deal with this situation comes up against that difficulty, that India goes on raising excuse after excuse for not doing what is set forth perfectly clearly in its language and in its implications, and what was clearly accepted by India as binding, and which we continue to affirm is binding upon it.

84. This is the manner in which Sir Owen Dixon sums up the situation [S/1791, para. 52]:

"In the end I became convinced that India's agreement would never be obtained to demilitarization in any such form, or to provisions governing the period of the plebiscite of any such character, as would in my opinion permit the plebiscite being conducted in conditions sufficiently guarding against intimidation and other forms of influence and abuse by which the freedom and fairness of the plebiscite might be imperilled."

85. Why does India go on insisting on these things which make demilitarization and, therefore, the holding of the plebiscite impossible? For the obvious reason that India's hold over Kashmir is only through its military forces. India does not want to let go and India knows that if a fair and impartial plebiscite were held, the plebiscite would go heavily against India. Therefore, it

armées restant dans l'Etat, après avoir dûment tenu compte des conditions nécessaires à la sécurité de l'Etat et à la liberté du plébiscite. La différence est que l'Inde insiste à prétendre être seul juge de ce qui est nécessaire à la sécurité de l'Etat. Cependant, par la résolution qu'elle a acceptée et qui est devenue un accord international, l'Inde avait déjà admis que l'Administrateur du plébiscite devrait s'occuper de ce problème lorsqu'il fixerait les modalités du retrait définitif des forces armées des deux parties. C'est à lui, et non point à l'Inde, qu'incombe la responsabilité en la matière.

81. Lorsque les Ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres en janvier de cette année et ont eux aussi débattu la question du Cachemire, le Premier Ministre de l'Inde a de nouveau argué de la sécurité de l'Etat comme excuse pour le refus de l'Inde de retirer ses forces du territoire de l'Etat. Les Premiers Ministres du Commonwealth ont reconnu qu'un plébiscite libre ne pouvait avoir lieu en présence des troupes indiennes et ont tenté d'apaiser les craintes du Premier Ministre de l'Inde, si peu fondées que ces craintes aient été à leurs yeux; ils ont proposé d'envoyer, à leurs propres frais, des forces du Commonwealth, pour permettre d'organiser le plébiscite.

82. Une fois de plus, cette offre généreuse a été acceptée par le Pakistan mais rejetée par l'Inde. Une fois de plus, les Ministres ont formulé une contreproposition. Ils ont dit: "Fort bien, que l'Inde et le Pakistan fournissent les forces peu importantes qui sont nécessaires." Le Pakistan a accepté mais l'Inde a rejeté cette proposition. Les Ministres ont formulé une troisième proposition. Ils ont dit: "Que l'Administrateur du plébiscite organise à cette fin une force locale composée de tous les éléments de la population." Le Pakistan a accepté cette proposition, l'Inde l'a rejetée.

83. Tous ceux qui ont essayé de s'occuper de cette situation se sont heurtés à la même difficulté: l'Inde continue d'invoquer excuse sur excuse pour ne pas exécuter ce qui est énoncé en termes parfaitement clairs, ce dont la portée est parfaitement définie, ce que son gouvernement même a accepté comme une obligation et qui, selon ses propres dires, continue de constituer pour lui une obligation.

84. Voici comment Sir Owen Dixon résume la situation [S/1791, paragraphe 52]:

"A la fin, j'ai acquis la conviction que l'on n'obtiendrait jamais l'assentiment de l'Inde à une démilitarisation telle que je la concevais, ni la mise en vigueur, pendant la période du plébiscite, des dispositions que je regardais comme indispensables pour permettre l'organisation du plébiscite dans des conditions offrant une protection suffisante contre l'intimidation et toutes autres formes d'influence et d'abus de nature à compromettre la liberté et l'impartialité de la consultation populaire."

85. Pourquoi l'Inde persiste-t-elle à exiger ces mesures, qui rendent impossible la démilitarisation et, par là même, l'organisation du plébiscite? La raison est évidente: ce n'est que par la force des armes que l'Inde peut rester au Cachemire. L'Inde ne veut pas lâcher prise, elle sait qu'un plébiscite juste et impartial lui serait désastreux. C'est pourquoi elle est résolue à

is determined to keep its forces in the State and to prevent a free vote. That is the situation. It has been repeatedly tried. People started with the hope that India's apprehensions with regard to various matters may have been genuine. They thought they were flimsy, but that, supposing they were genuine so far as the Indians are concerned, they should be met. Every possible effort has been made to meet those apprehensions, but India would have none of it. Why? Because India does not desire to go through with the plebiscite.

86. My learned and distinguished friend has painted an idyllic picture of conditions in India, of India's secularism, its regard for minorities, and the manner in which administration in Kashmir is carried on by a Cabinet of seven in which five are Muslims. But these are wholly irrelevant considerations to the question the Security Council has under consideration, namely, the holding of a free plebiscite. If we assume that all this is true and that conditions in India are ideal, then what follows? Either Kashmir must accede to India—and is that the conclusion to be drawn?—or if a plebiscite is to be held, it must be held while the greater part of Kashmir or the most densely populated portions of Kashmir are held by Indian military forces and the administration is carried on by a nominee and creature of India. Does that follow from these conditions in India, even if such conditions exist? And does my learned friend, by implication, mean that they do not exist in Pakistan? Are we now to embark on an investigation of these factors in order to determine whether or not the plebiscite is to be held or, if it is to be held, under what conditions it is to be held? These are wholly irrelevant considerations. I will not therefore refer to the numerous disabilities, political, economic, cultural and social, from which Muslims in India continue to suffer. Nor need I deal with the wholly unfounded insinuations about conditions in Pakistan, which the representative of India has sought to make through the mouth of the Kashmir National Conference. I will also not dwell on the abject misery and terror in which the people in Indian-occupied Kashmir are living, except perhaps again to quote an eminent Hindu Kashmiri, Prem Nath Bazaz. He said:

"Pandit Nehru said the present government in Kashmir stands because of its own strength. What are the signs of their strength? All papers and periodicals which do not agree with Sheikh Abdulla, particularly in the matter of accession, and are critical of the views and doings of the Nationalists, have been suppressed. All parties other than the National Conference, be they communal or non-communal, which oppose the present régime even peacefully and constitutionally, are not allowed to hold meetings.

"There is no free platform—in fact, no institution to vindicate the people's rights or ventilate the public's grievances.

maintenir ses forces dans l'Etat et à empêcher un vote libre. Telle est la véritable situation. On a souvent essayé de résoudre le problème. On a tout d'abord espéré que l'Inde éprouvait vraiment des craintes au sujet de ces différentes questions. On pensait bien que ces craintes n'étaient guère fondées, mais on croyait qu'elles existaient réellement et qu'il fallait rassurer l'Inde. On a tout fait pour donner à l'Inde les assurances nécessaires, mais elle n'a rien voulu entendre. Pourquoi? Parce que l'Inde est opposée au plébiscite.

86. Mon distingué collègue nous a tracé un tableau idyllique de la situation dans son pays; il nous a dit que l'Inde était un pays laïque et que les minorités y étaient protégées, et il nous a montré comment le Cachemire était administré par un Cabinet de sept membres, dont cinq musulmans. Mais tout ceci n'a absolument rien à voir avec la question dont le Conseil de sécurité est saisi, c'est-à-dire avec l'organisation d'un plébiscite libre. Supposons que tout ceci soit vrai et que les conditions dans l'Inde soient idéales. Que faut-il conclure? Ou bien que le Cachemire doit être rattaché à l'Inde—et est-ce là vraiment la conclusion à tirer?—ou bien que, s'il faut organiser un plébiscite, ce ne pourra être que si les forces militaires indiennes occupent la plus grande partie ou les régions les plus peuplées du Cachemire, et si l'administration est aux mains d'une personne choisie par le Gouvernement de l'Inde et toute dévouée à ce pays. Devons-nous vraiment aboutir à ces conclusions, même en admettant que la situation est telle qu'on nous la décrit? Et mon distingué collègue veut-il implicitement laisser entendre que la situation est différente au Pakistan? Allons-nous maintenant devoir nous lancer dans ces considérations pour pouvoir déterminer s'il faut ou non organiser le plébiscite ou, en admettant qu'on l'organise, pour en fixer les modalités? Toutes ces considérations n'ont rien à voir avec le problème qui nous occupe. C'est pourquoi je ne parlerai pas des nombreuses discriminations d'ordre politique, économique, culturel et social dont les musulmans continuent d'être victimes dans l'Inde. Je ne parlerai pas non plus des insinuations entièrement dénuées de fondement que le représentant de l'Inde, invoquant la Conférence nationale du Cachemire, a voulu faire au sujet du Pakistan. Je ne traiterai pas enfin de la misère affreuse et de la terreur qui règnent dans les régions du Cachemire occupées par l'Inde, si ce n'est pour citer à nouveau un éminent hindou du Cachemire, Prem Nath Bazaz. Voici ce qu'il nous dit:

"Le pandit Nehru nous dit que le Gouvernement actuel du Cachemire ne doit le pouvoir qu'à sa propre force. Comment cette force se manifeste-t-elle? On a interdit tous les journaux et périodiques qui ne partagent pas les vues du cheik Abdulla, notamment au sujet du rattachement, et qui critiquent les opinions et les actes des nationalistes. A l'exception de la Conférence nationale, aucun parti, communaliste ou non, qui s'oppose, même de façon pacifique et constitutionnelle, au régime en vigueur, n'a le droit de tenir des réunions.

"Il n'existe pas de tribune libre; il n'existe pas en fait d'institution où l'on puisse défendre les droits du peuple ou donner libre expression aux plaintes du public.

"Never before, even in the reign of the hated Dogras, were Kashmiris victimized and ruled so despotically as is done now under Sheikh Abdulla as the Chief Minister of the Maharaja. All vestiges of freedom gained by manifold sacrifices during the last hundred years have disappeared. Nationalist rule stands on the strength of Indian bayonets, and not on its own strength or efficiency. That is the naked truth and the tragic story of Kashmir."

87. In fact, the truth is that every State that imposes its rule by force upon another is able to find some Quislings and parade its support by these Quislings as proof that it rules by popular consent.

88. Sir Benegal Rau has invited the testimony of tourists to conditions in the beautiful Kashmir Valley. I might perhaps be permitted to quote the opinion of one who went to the Valley of Kashmir not as a tourist but as a United Nations representative. I quote from Sir Owen Dixon's report [*S/1791, para. 88*]:

"I had formed the opinion that it was not easy to exclude the danger that the inhabitants of the Valley of Kashmir would vote under fear or apprehension of consequences and other improper influences. They are not high-spirited people of an independent or resolute temper. For the most part they are illiterate. There were large numbers of regular soldiers of the Indian Army as well as of the State Militia and police, and more often than not they were under arms. The State Government was exercising wide powers of arbitrary arrest. These are not matters that the Kashmiris inhabiting the Valley could be expected to disregard in choosing between voting as the Government of Kashmir asked them and voting for accession to Pakistan."

89. Lest there be any misunderstanding with regard to the character and qualities of the people inhabiting the different parts of the State of Jammu and Kashmir, I might explain that this refers to the Valley, as Sir Owen Dixon has made clear, and not to Poonch, where the liberation movement started and the greater part of which is under the administration of the *Asad* Kashmir Government.

90. The Kashmir Democratic Union, which is presided over by Pandit Prem Nath Bazaz, to whom I have already referred several times, stressed the fact, in its resolution adopted on 26 February of this year, that the people of Jammu and Kashmir had during three and a half years suffered incredible hardships in every sphere of life under the "authoritarian, unrepresentative and unwanted Abdulla Government", and urged the Security Council to ensure the speedy holding of a free and impartial plebiscite under United Nations auspices.

"Jamais encore, même sous le règne des Dogra détestés, les citoyens du Cachemire n'ont été aussi mal traités et gouvernés aussi despotiquement que c'est le cas aujourd'hui, alors que le cheik Abdullah est le principal ministre du maharajah. Les derniers vestiges des libertés conquises au prix de maint sacrifice au cours des cent dernières années ont disparu. Le gouvernement nationaliste s'appuie sur la force des baïonnettes indiennes, et non sur sa propre vigueur ou sur sa valeur. Voilà la pure vérité, voilà la tragédie du Cachemire."

87. En fait, la vérité est que tout Etat qui impose par la force sa domination à un autre Etat pourra trouver des Quislings et faire étalage du soutien que ceux-ci lui fournissent pour prétendre qu'il gouverne avec le consentement du peuple.

88. Sir Benegal Rau a invoqué le témoignage des touristes sur la situation qui règne dans la magnifique vallée du Cachemire. On me permettra peut-être de faire état de l'opinion d'une personne qui s'est rendue dans le val du Cachemire, non point en qualité de touriste, mais en qualité de représentant des Nations Unies. Je cite un passage du rapport de Sir Owen Dixon [*S/1791, paragraphe 88*]:

"J'étais déjà parvenu antérieurement à la conclusion qu'il n'était pas facile de parer au danger et que les habitants de la vallée du Cachemire risquaient de voter sous l'empire de la peur ou de l'appréhension des conséquences qu'aurait leur vote, ou de céder à d'injustifiables pressions. Il ne s'agit pas d'une population très énergique, au caractère indépendant et absolu. Ses habitants sont pour la plupart analphabètes. Il y a dans cette vallée un grand nombre de soldats réguliers de l'armée de l'Inde, ainsi que de nombreux membres de la milice et de la police de l'Etat, et le plus souvent ces hommes sont armés. Le gouvernement procède à des arrestations arbitraires massives. On ne pouvait donc attendre des habitants du Cachemire vivant dans cette vallée qu'ils oublient ces différents aspects de la situation lorsqu'il s'agirait de choisir entre la possibilité de voter comme le Gouvernement du Cachemire le leur a demandé, ou de voter pour le rattachement au Pakistan."

89. Pour qu'il n'y ait aucun malentendu au sujet du caractère et des qualités des gens qui habitent les différentes parties de l'Etat de Jammu et Cachemire, je pourrais expliquer que, comme Sir Owen Dixon l'indique clairement, il fait allusion à la vallée du Cachemire et non à la région de Poonch, où le mouvement de libération a commencé et dont la plus grande partie est placée sous l'autorité du Gouvernement du Cachemire *Asad*.

90. Dans la résolution qu'elle a adoptée le 26 février 1951, l'Union démocratique du Cachemire, qui est présidée par le pandit Prem Nath Bazaz, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises, a souligné que, pendant trois ans et demi, la population de Jammu et Cachemire a supporté des souffrances indicibles, sous "le gouvernement autoritaire, non représentatif et indésirable d'Abdullah", et a prié le Conseil de sécurité de faire en sorte qu'un plébiscite libre et impartial soit rapidement organisé sous les auspices des Nations Unies.

91. Another topic which has lately become a favorite with the Government of India and its representatives is that the Kashmir question should not be represented as a Hindu-Muslim question; and it challenges the argument that, since Kashmir is predominantly Muslim, it should rightfully accede to Pakistan.

92. I think that first I might clear the ground. It is well known that, although every factor on the basis of which the question of accession should be determined — population, cultural and religious bonds, the flow of trade, the economic situation, communications, the geographical position, strategic considerations — points insistently in the direction of the accession of Kashmir to Pakistan, nevertheless we have not asked for the accession of Kashmir to Pakistan on those grounds. We have agreed, and we have been insistent, that the question should be settled through the freely expressed wishes of the people of the State. But that these matters do come into the picture is admitted by everybody who is concerned with the conditions. It was the basic fact underlying the partition of India itself, and, whenever a question has arisen with regard to the accession of a State with a majority of non-Muslim population, India itself has always stressed that fact. India takes objection to it and demurs against it only when the same principle is sought to be applied to Kashmir.

93. As the Security Council is well aware, there were two States, Junagadh and Hyderabad, which had a majority of non-Muslim people and a Muslim Ruler. Junagadh acceded to Pakistan. Hyderabad — a country with 17 million people, vast territories, flourishing economic conditions — desired to remain independent. We shall see what happened with regard to each of these States.

94. When the Government of India came to know that the Ruler of Junagadh contemplated accession to Pakistan, the Prime Minister of India sent a telegram to the Prime Minister of Pakistan, dated 12 September 1947, in the course of which he said, in paragraph 4:

"The population of Junagadh, according to the 1941 census, is 671,000, of which no less than 543,000, or 80 per cent, are Hindus. This large majority of the population of the State has made it clear to the Ruler of Junagadh in no uncertain terms that they are opposed to Junagadh acceding to the Dominion of Pakistan and that they wish that the State should accede to the Dominion of India."

He went on, in paragraph 5, as follows:

"The Dominion of India would be prepared to accept any democratic test in respect of the accession of the Junagadh State to either of the two Dominions. It would accordingly be willing to abide by a verdict of its people in this matter, ascertained under joint supervision" — and this is important — "of the Dominion of India and Junagadh."

95. Pakistan, to which Junagadh was proposing at that date to accede, was not to come into the picture at all. Only India and Junagadh were mentioned.

91. Un autre sujet que le Gouvernement de l'Inde et ses représentants agitent avec préférence depuis quelque temps est que la question du Cachemire ne devrait pas être présentée comme un problème hindou-musulman; ils contestent aussi l'argument selon lequel, le Cachemire étant en grande majorité musulman, il serait juste qu'il fût rattaché au Pakistan.

92. Je pense qu'il convient que je dissipe d'abord tout doute. Il est bien connu que, bien que tous les facteurs sur la base desquels il conviendrait de régler la question du rattachement — population, liens culturels et religieux, échanges commerciaux, situation économique, communications, situation géographique, considérations stratégiques — militent sans exception en faveur du rattachement du Cachemire au Pakistan, nous n'avons pas demandé le rattachement du Cachemire au Pakistan pour ces raisons. Nous avons accepté que la question soit réglée par la libre expression du désir de la population de l'Etat, et nous avons constamment maintenu ce point de vue. Mais quiconque se préoccupe de la situation existante admet que ces questions entrent en jeu. Elles étaient à la base du partage de l'Inde elle-même et, chaque fois que s'est posée une question au sujet du rattachement d'un Etat dont la population est en majorité non musulmane, l'Inde elle-même a toujours souligné ce fait. L'Inde ne fait des objections et des difficultés que lorsque l'on cherche à appliquer le même principe au Cachemire.

93. Le Conseil de sécurité n'ignore pas qu'il y avait deux Etats, le Junagadh et l'Haiderabad, dont la majorité de la population était non musulmane, et dont le souverain était musulman. Le Junagadh a été rattaché au Pakistan. L'Haiderabad — pays qui a 17 millions d'habitants, qui possède un vaste territoire et se trouve dans une situation économique florissante — voulait rester indépendant. Nous verrons ce qui s'est produit pour chacun de ces Etats.

94. Lorsque le Gouvernement de l'Inde a appris que le souverain du Junagadh envisageait le rattachement au Pakistan, le Premier Ministre de l'Inde a envoyé au Premier Ministre du Pakistan un télégramme, daté du 12 septembre 1947, dans lequel il déclarait, au paragraphe 4:

"D'après le recensement de 1941, la population du Junagadh s'élève à 671.000 personnes; sur ce total, pas moins de 543.000 personnes, soit 80 pour 100, sont des hindous. Cette grande majorité de la population de l'Etat a fait comprendre au souverain du Junagadh en termes non équivoques qu'elle s'opposait à ce que le Junagadh fût rattaché au Dominion du Pakistan et qu'elle désirait que l'Etat fût rattaché au Dominion de l'Inde."

Au paragraphe 5, il poursuivait:

"Le Dominion de l'Inde serait prêt à accepter toute épreuve à caractère démocratique sur le rattachement de l'Etat de Junagadh à l'un ou l'autre des deux Dominions. En conséquence, il accepterait de se conformer à la décision prise à cet égard par la population, et établie sous le contrôle à la fois — et ceci est important — du Dominion de l'Inde et du Junagadh."

95. Le Pakistan, à qui le Junagadh voulait alors être rattaché, ne devait pas intervenir du tout. Seuls l'Inde et le Junagadh étaient mentionnés.

## 96. The telegram continued:

"If, however, the Ruler of Junagadh is not prepared to submit this issue to a referendum, and if the Dominion of Pakistan, in utter disregard of the wishes of the people and the principles governing the matter, enters into an arrangement by which Junagadh is to become a part of the Federation of Pakistan, the Government of India cannot be expected to acquiesce in such an arrangement."

97. This was followed, on 22 September, by a telegram from the Governor-General of India to the Governor-General of Pakistan, which stated:

"The Pakistan Government has unilaterally proceeded to an action in which, it was made plain, the Government of India could never and does not acquiesce. Acceptance of accession to Pakistan cannot but be regarded by the Government of India as an encroachment on Indian sovereignty and inconsistent with the friendly relations that should exist between the two Dominions."

98. That is worthy of note. This was long before the events in Kashmir, which took place in October, more than a month after the date of the second telegram and nearly six weeks after the date of the first telegram. And here is the principle: that the acceptance of accession, by a Dominion, of a State the majority of whose people are opposed to that accession is "an encroachment on the sovereignty and territory" of the other Dominion and is "inconsistent with the friendly relations that should exist between the two Dominions". Substitute Kashmir for Junagadh and read, *mutatis mutandis*, the principle which the Government of India itself is urging should be accepted.

99. The telegram goes on:

"This action of Pakistan is considered by the Government of India to be a clear attempt to cause disruption in the integrity of India by extending the influence and boundaries of the Dominion of Pakistan in utter violation of the principles on which partition was agreed upon and effected."

100. What were those principles? The partition of India was agreed upon and effected on the principle that contiguous majority Muslim areas would constitute Pakistan, and contiguous majority non-Muslim areas would constitute India. That was the principle. And that is what the Governor-General of India was stressing: "You have accepted the accession of Junagadh, the majority of whose population is non-Muslim. This is contrary to the principle upon which the partition of India took place. Therefore, your action is in utter violation of the principles of the partition and is a clear attempt to cause disruption in the integrity of India."

101. Why does not India's action in respect of Kashmir amount to a disruption of the integrity of Pakistan? Why is it not in utter violation of the principles upon which the partition was accepted? Because India

## 96. Le télégramme poursuivait:

"Toutefois, si le souverain du Junagadh n'est pas prêt à soumettre cette question à un référendum, et si le Dominion du Pakistan, au mépris complet des désirs de la population et des principes qui sont à la base de ce problème, conclut un arrangement aux termes duquel le Junagadh doit faire partie de la Fédération du Pakistan, on ne peut s'attendre à ce que le Gouvernement de l'Inde accepte pareil arrangement."

97. Cela a été suivi, le 22 septembre, d'un télégramme du Gouverneur général de l'Inde au Gouverneur général du Pakistan, déclarant:

"Le Gouvernement du Pakistan a unilatéralement pris une décision à laquelle le Gouvernement de l'Inde, comme il a été clairement indiqué, ne pourra jamais donner son accord. Le Gouvernement de l'Inde ne peut s'empêcher de considérer l'acceptation du rattachement au Pakistan comme une atteinte à la souveraineté de l'Inde, incompatible avec les relations amicales qui devraient exister entre les deux Dominions."

98. Cela mérite d'être retenu. Cela est bien antérieur aux événements qui se sont produits au Cachemire en octobre, plus d'un mois après la date du deuxième télégramme et près de six semaines après la date du premier télégramme. Voici le principe: l'acceptation par un Dominion du rattachement d'un Etat dont la majorité de la population est opposée à ce rattachement est "une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale" de l'autre Dominion et "est incompatible avec le caractère amical des relations qui doivent exister entre les deux Dominions". Remplacez Junagadh par Cachemire et lisez, *mutatis mutandis*, comment s'énonce le principe dont le Gouvernement de l'Inde lui-même demande l'acceptation.

99. Le télégramme poursuit:

"Le Gouvernement de l'Inde considère qu'en adoptant cette mesure, le Gouvernement du Pakistan tente manifestement de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Inde en étendant l'influence et les frontières du Dominion du Pakistan, en violation flagrante des principes selon lesquels le partage a été accepté et effectué."

100. Quels étaient ces principes? Le partage de l'Inde a été accepté et effectué sur le principe que les régions contiguës à majorité musulmane formeraient le Pakistan et que les régions contiguës à majorité non musulmane formeraient l'Inde. Tel était le principe. Et c'est ce point que le Gouverneur général de l'Inde a souligné, lorsqu'il a dit: "Vous avez accepté l'accession de Junagadh, dont la population est en majorité non musulmane. Vous avez agi contrairement aux principes selon lesquels le partage de l'Inde s'est effectué. Votre action constitue donc une violation flagrante des principes du partage et une tentative évidente en vue de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Inde."

101. Pourquoi donc l'action de l'Inde à l'égard du Cachemire ne constitue-t-elle pas une atteinte à l'intégrité territoriale du Pakistan? Pourquoi n'est-elle pas une violation flagrante des principes selon lesquels le

marched into Junagadh and occupied it with its military forces. That occupation still continues; that aggression is in operation. In fact, the matter is before the Security Council, and that problem also has to be resolved by the Council. India also marched into Kashmir — and it does not suit India to apply to Kashmir those principles which it insisted should be applied to Junagadh.

102. It has been said, on one occasion: "But, you see, in the case of Junagadh, the Diwan" — the Prime Minister — "invited the Government of India to take over the administration." Under what circumstances did the Diwan extend that invitation, if any such invitation was extended? The Government of India set up within its own boundaries, or at least permitted to be set up, with its connivance, a Government of Junagadh. That Government of Junagadh, at the very least with the connivance of the Government of India, from outside Junagadh, that is to say, from Indian territory, continued to create disorder and disruption inside Junagadh, until it brought about a state of complete chaos within Junagadh. The Indian Army then marched in — as the Government of India says, on the invitation of the Prime Minister — to maintain law and order.

103. It is a point worthy of note that in Kashmir the Maharaja had a stand-still agreement with Pakistan.

104. He had no stand-still agreement with India, India had no business with Kashmir, and no kind of invitation could have been extended to India. In the circumstances that I have related, an offer by the Maharaja to accede to India was, in terms used by India itself, an attempt to disrupt the integrity of Pakistan by extending the influence and boundaries of the Dominion of India in utter violation of the principles upon which partition was agreed upon in the first place.

105. The telegram goes on to say:

"In the circumstances I hope it will be possible to prevail upon the Government of Pakistan to reconsider its position, otherwise the responsibility and the consequences must, I am compelled to inform you, rest squarely on the shoulders of the Pakistan Government."

106. Then this curious offer is again repeated:

"The Government of India is, however, prepared to accept the verdict of the people of Junagadh in the matter of accession, the plebiscite being carried out under the joint supervision of the Indian and Junagadh Governments."

107. When it is a question of the accession of a State with a majority of Hindus in its population, a plebiscite must be carried out under the joint auspices of the Government of that State and the Government of India. That is the principle, so that the people may be in a position freely to express their wishes. When the majority of the population is Muslim and a plebiscite is

partage a été accepté? Parce que l'Inde a pénétré dans le Junagadh et parce que ses forces militaires ont occupé cet Etat. Cette occupation dure toujours, cette agression existe encore. En fait, le Conseil de sécurité est saisi de la question, et il doit aussi la résoudre. L'Inde aussi a envoyé ses forces dans le Cachemire, elle a occupé la plus grande partie des régions peuplées du pays, mais elle ne tient pas à ce que l'on applique au Cachemire les principes qu'elle a prétendu, avec insistance, faire appliquer au Junagadh.

102. On a dit, lors de l'un des débats: "Mais ne voyez-vous pas que, dans le cas du Junagadh, le Diwan — c'est-à-dire le Premier Ministre — a invité le Gouvernement de l'Inde à assumer les fonctions du gouvernement?" Dans quelles circonstances le Diwan a-t-il lancé cette invitation, s'il l'a jamais fait? Le Gouvernement de l'Inde a établi à l'intérieur de ses propres frontières un Gouvernement du Junagadh, ou du moins a permis que ce gouvernement fût établi avec son appui. Ce Gouvernement du Junagadh installé dans l'Inde, en dehors du Junagadh, a continué en bénéficiant, à tout le moins, de l'appui du Gouvernement de l'Inde, à fomenter des désordres et des troubles dans le Junagadh jusqu'à ce que cet Etat ait été réduit au chaos. L'armée de l'Inde a alors pénétré dans l'Etat — sur l'invitation du Premier Ministre, selon ce que prétend le Gouvernement de l'Inde — pour y rétablir l'ordre public.

103. Il est à remarquer que, pour ce qui est du Cachemire, le maharajah est lié au Pakistan par un accord de maintien du *statu quo*.

104. Il n'avait pas d'accord de maintien du *statu quo* avec l'Inde, l'Inde n'avait rien à faire au Cachemire, et aucune invitation ne lui avait été adressée. Dans les circonstances que j'ai exposées, l'offre du maharajah d'accéder à l'Inde constituait, selon les termes employés par l'Inde elle-même, une tentative en vue de rompre l'intégrité territoriale du Pakistan en étendant l'influence et les frontières de l'Inde, en violation flagrante des principes qui avaient dès le début été acceptés comme base du partage.

105. Le télégramme continue en ces termes:

"Dans ces circonstances, j'espère qu'il sera possible d'amener le Gouvernement du Pakistan à revenir sur sa position; s'il en était autrement, je me vois obligé de vous informer que la responsabilité des conséquences qui pourraient s'en suivre retomberait entièrement sur le Gouvernement du Pakistan."

106. Puis nous voyons répéter cette offre curieuse:

"Le Gouvernement de l'Inde est cependant prêt à accepter le verdict de la population du Junagadh en ce qui concerne l'accession, le plébiscite devant être organisé sous la surveillance commune des Gouvernements de l'Inde et du Junagadh."

107. Lorsqu'il s'agit de l'accession d'un Etat dont la majorité de la population est hindoue, le plébiscite doit être organisé sous les auspices communs du Gouvernement de cet Etat et du Gouvernement de l'Inde. C'est là le principe qui doit être suivi pour que la population soit à même d'exprimer librement ses désirs. Lorsque la majorité de la population est musulmane et que l'on

to be organized and held to ascertain their wishes, that plebiscite should be carried out under Indian military occupation and under the administration in the State of a government nominated by India. That is what the Security Council is asked to accept.

108. What happened in Hyderabad? Hyderabad wanted to remain independent; it was prepared to do everything by treaty that India wanted it to do by accession. Eventually, it was even prepared to hold a plebiscite in order to determine whether the people of Hyderabad wanted to accede to India or remain in treaty relations with it. India refused to accept any of these offers, marched its troops in and occupied the State — it is still in occupation of the State — and that problem is also before the Security Council.

109. Junagadh's accession to Pakistan is challenged by India. The Hyderabad Ruler is denied the right to remain independent, but the Maharaja of Kashmir, in circumstances when his rule had been repudiated in the clearest possible manner by the majority of his subjects and when he had, by his own ruthless persecution of his own people, forfeited the right to continue to rule, signed an instrument of accession in a conspiracy which, as I have already briefly indicated, is regarded by India as completing the legal requirements and converting Kashmir into a unit of the Indian Federation. It is this wholly invalid transaction which is used as the cloak for Indian aggression in Kashmir.

110. There are other areas also in which Indian aggression has been at work, but I do not refer to them here. The stark truth of the situation, in brief, is that in South Asia today Indian aggression is on the march. It has used various devices to camouflage itself. Sometimes, as in Junagadh, it operates in the name of Indian integrity. It was hard put to it to find any excuse for what it called "police action" in Hyderabad, when in fact as everyone knows it was nothing less than military invasion on a large scale. In Kashmir it takes on the colour of a spurious legality, and in other areas it has even used and continues to use the sacred name of democracy.

111. The elephant is an animal which is very useful and which is also revered in India. As a matter of fact its forward half is even regarded in Indian mythology as a god, but there is a very significant proverb with regard to the elephant which completely illustrates the position that India continues to adopt with regard to its obligation to carry out what it undertook to do. The proverb says: "The elephant has one set of teeth for show and another set for eating." The resolutions of August 1948 and January 1949 of the Commission are the ivory tusks for show. India has accepted those resolutions. The real business of masticating and digesting Kashmir is being carried on in another manner. For that purpose the Government of India has another scheme which it is carrying out step by step. The scheme was first put forward by the Indian representative to the President of the Security Council in January 1948, more than three years ago, when the Security Council, hearing the case for the first time,

doit organiser un plébiscite pour se rendre compte de ses désirs, ce plébiscite doit avoir lieu sous occupation militaire indienne et sous l'autorité d'un gouvernement désigné par l'Inde. Voilà ce que l'on demande au Conseil de sécurité d'accepter.

108. Que s'est-il produit en Haïderabad? L'Haïderabad désirait demeurer indépendant. Il était prêt à exécuter par traité tout ce que l'Inde voulait lui faire exécuter par le moyen du rattachement. En fin de compte, l'Haïderabad s'est même déclaré prêt à organiser un plébiscite afin de déterminer si sa population désirait se rattacher à l'Inde ou maintenir avec celle-ci des relations réglées au moyen de traités. L'Inde a rejeté toutes ces offres, a déployé ses troupes, a fait occuper cet Etat — qui est toujours occupé — et ce problème se trouve également soumis au Conseil de sécurité.

109. L'Inde conteste le rattachement du Junagadh au Pakistan. On dénie au souverain de l'Haïderabad le droit de rester indépendant, mais le maharajah du Cachemire, dont l'autorité a été répudiée de la façon la plus évidente par la majorité de ses sujets et qui, en raison des persécutions impitoyables qu'il a fait subir à son propre peuple, a perdu le droit de continuer à régner, a signé un instrument de rattachement à la suite d'un complot qui, comme je l'ai déjà indiqué brièvement, est considéré par l'Inde comme satisfaisant les conditions juridiques et transformant le Cachemire en une unité de la Fédération indienne. C'est toute cette transaction sans valeur que l'on utilise pour camoufler l'agression de l'Inde au Cachemire.

110. Il y a d'autres domaines dans lesquels l'agression de l'Inde a été manifeste, mais je ne les mentionnerai pas ici. En résumé, la vérité toute nue, c'est que l'Inde poursuit actuellement son agression en Asie méridionale. Elle a eu recours à divers stratagèmes pour camoufler ses agissements. Parfois, comme dans le cas du Junagadh, elle a agi au nom de l'intégrité de l'Inde. Elle a eu bien de la peine à trouver une excuse à ce qui a été intitulé "opération de police" en Haiderabad, alors qu'en réalité, comme chacun sait, il ne s'agissait de rien d'autre qu'une invasion armée à grande échelle. Au Cachemire, elle revêt la forme d'une fausse légalité, et, dans d'autres régions, elle a même invoqué et continue d'invoquer la notion sacrée de démocratie.

111. L'éléphant est un animal très utile, et il est vénéré dans l'Inde. En fait, la moitié antérieure de son corps est même considérée comme divine dans la mythologie indienne, mais il est un proverbe très significatif au sujet de l'éléphant, qui illustre bien la position que maintient l'Inde en ce qui concerne son obligation de faire ce qu'elle s'est engagée à faire. Ce proverbe dit: "L'éléphant possède une série de dents pour la parade et une autre pour manger." Les résolutions adoptées par la Commission en août 1948 et en janvier 1949 sont les défenses d'ivoire pour la parade. L'Inde a accepté ces résolutions. Le véritable travail de mastication et de digestion du Cachemire s'effectue d'une autre manière. A cette fin, le Gouvernement de l'Inde dispose d'un autre plan qu'il exécute progressivement. Ce plan a été soumis pour la première fois par le représentant de l'Inde au Président du Conseil de sécurité en janvier 1948, il y a plus de trois ans, lorsque le Conseil de sécurité, saisi pour la première fois de

asked its then President, Mr. van Langenhove [229th meeting], to hold discussions with the two parties. The Indian representative, Mr. Gopalaswami Ayyangar, proposed that the Maharaja's interim government in Kashmir, as soon as the restoration of normal conditions had been completed, should take steps to convoke a national assembly. A national government based upon the national assembly was to have a plebiscite taken on the question of accession. The national assembly was also to frame a new constitution. Since all of those steps were to be taken in the presence of Indian troops and by the Indian-controlled interim government, the result was a foregone conclusion. The President of the Security Council was not prepared to look upon the scheme as providing a fair means for ascertaining the wishes of the people of the State. That, however, not deterred the Government of India from putting the scheme into effect. It will not carry into effect its obligations under the international agreement; it is going forward with its own scheme step by step.

112. In presenting the scheme to Mr. van Langenhove, Mr. Gopalaswami Ayyangar maintained the elaborate pretence that the decision whether or not to give effect to it rested with the autonomous Maharaja's Government, and that the Government of India could not impose any decision on that government. The manner in which the Government of India during the last three years has liquidated those autonomous princely states is by now well-known to the world. The representative of India, in repeating his predecessor's observations about the autonomy of the Maharaja's Government in Kashmir and the limitations of the Government of India in dealing with it, is presuming a little too much upon the credulity of the world.

113. In pursuance of this scheme, the Government of India has included the State of Jammu and Kashmir in part B of the first schedule of the Constitution of India as one of the units of the Indian Union, and has provided in article 370 of the Constitution for a constituent assembly to be elected in Kashmir. The constituent assembly which is now being elected in Kashmir is thus the result of a long thought out scheme, and is a clear indication that the Government of India had never any intention of proceeding with a free plebiscite under United Nations auspices, for if such a plebiscite is to be held at an early date to decide whether Kashmir should accede to India or to Pakistan, there should be no necessity for holding elections to a constituent assembly to determine Kashmir's constitution, there should be no necessity even to determine Kashmir's constitution.

114. The real intention of the Government of India in these matters has already been given out by the Prime Minister of India as reported in *The Statesman* of 30 October 1950. The representative of India assured the Security Council the other day that it was not intended that the constituent assembly should determine the question of the accession of the State and that in any case it would not stand in the way of the Security Council. Let us see what the illustrious Prime Minister of India has said on that point, as recently as

l'affaire, a demandé [229ème séance] à M. van Langenhove, qui présidait alors, d'examiner la question avec les deux parties. M. Gopalaswami Ayyangar, représentant de l'Inde, a proposé que le Gouvernement provisoire du maharajah au Cachemire prenne des mesures en vue de convoquer une assemblée nationale, dès que l'on aurait rétabli une situation normale. Un gouvernement national issu de l'assemblée nationale devait faire procéder à un plébiscite sur la question du rattachement. L'assemblée nationale devait également élaborer une nouvelle constitution. Toutes ces mesures devant être prises pendant la présence des troupes indiennes et par le gouvernement intérimaire contrôlé par l'Inde, le résultat était acquis d'avance. Le Président du Conseil de sécurité n'a pas jugé que les mesures prévues étaient de nature à permettre à la population de l'Etat d'exprimer ses aspirations. Cependant, cela n'a pas empêché le Gouvernement de l'Inde d'appliquer ces mesures. Le Gouvernement de l'Inde ne veut pas remplir les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord international. Il continue à mettre son plan à exécution, étape par étape.

112. En présentant ce plan à M. van Langenhove, M. Gopalaswami Ayyangar a soutenu la thèse subtile selon laquelle il appartenait au gouvernement autonome du maharajah de décider s'il y avait lieu ou non de le mettre à exécution et selon laquelle le Gouvernement de l'Inde ne pouvait pas imposer de décision au gouvernement du maharajah. La façon dont le Gouvernement de l'Inde a, depuis trois ans, liquidé les Etats autonomes princiers est bien connue du monde entier. En répétant les déclarations de son prédécesseur sur l'autonomie du gouvernement du maharajah au Cachemire et sur les limitations que le Gouvernement de l'Inde impose à ses pouvoirs, le représentant de l'Inde présume un peu trop de la crédulité du monde.

113. Conformément au plan qu'il a établi, le Gouvernement de l'Inde a fait figurer l'Etat de Jammu et Cachemire dans la partie B du premier projet de constitution de l'Inde en tant qu'unité composante de l'Union indienne, et l'article 370 de la Constitution de l'Inde prévoit l'élection d'une assemblée constituante au Cachemire. L'assemblée constituante, à l'élection de laquelle on procède actuellement au Cachemire, est ainsi l'aboutissement d'un plan mûrement réfléchi et constitue la preuve que le Gouvernement de l'Inde n'a jamais eu l'intention de procéder à un plébiscite libre sous les auspices des Nations Unies, car, si l'on doit procéder prochainement à un tel plébiscite pour décider si le Cachemire doit être rattaché à l'Inde ou au Pakistan, il n'est pas nécessaire d'élire une assemblée constituante pour rédiger une constitution du Cachemire, et, à vrai dire, il n'est même pas nécessaire de rédiger une constitution pour le Cachemire.

114. Les véritables intentions du Gouvernement de l'Inde à cet égard ont déjà été révélées par le Premier Ministre de l'Inde, ainsi qu'il ressort d'un article publié par le *Statesman*, le 30 octobre 1950. Le représentant de l'Inde a donné l'autre jour au Conseil de sécurité l'assurance que l'on n'avait pas l'intention de faire trancher la question du rattachement de l'Etat par l'assemblée constituante et qu'en aucun cas cette assemblée ne généreraient le Conseil de sécurité. Voyons ce que le distingué Premier Ministre de l'Inde a déclaré à ce sujet

the end of October last. I am quoting from *The Statesman* of 30 October, when Prime Minister Nehru, is quoted as having spoken in Simla on 28 October, and these are the extracts to which I desire to draw attention:

"Addressing the National Conference workers here today, Pandit Nehru reaffirmed India's policy on Kashmir and said ultimately it was the people of Kashmir who had to decide their future. Pandit Nehru thought, however, that if Kashmir went to Pakistan, it would be completely ruined. 'I want Kashmir to be part of India. I wish Kashmir and India to have cordial relations. I do not want Kashmir to be ruined'."

I have no doubt the people of Kashmir are duly grateful to him for those sentiments. The report went on:

"He expressed amazement at United Nations delay in coming to a decision regarding Kashmir."

This is a sentiment of which I have no doubt the Security Council will take due note.

"Referring to the resolution passed yesterday by the All-Jammu-Kashmir National Conference proposing the setting up of a constituent assembly based on adult franchise for determining the future shape and evolution of the State, Pandit Nehru welcomed the proposal and said it would further strengthen the National Conference in the elections and would also enable it to know the people's wishes. It was possible, he said, that some countries might object to the holding of elections on the plea that the Kashmir question was before the United Nations and still remained undecided, but that would be a wrong approach, as the people in Kashmir could not stop all their activity and just adopt an unhelpful attitude of wait and see."

115. That makes it quite clear what the object of the assembly is. It is that the assembly should be able to determine the future shape and evolution of the State. But the matter is not left there; later on the Prime Minister is reported as having said:

"India never accepted the two-nation theory even when the country was partitioned. Today also it will never agree to it. Moreover, India and Kashmir have developed closer ties. Kashmir is part of our heart. Naturally these sentiments will affect the attitude of the people of Kashmir towards India, although ultimately the people of Kashmir, through an elected constituent assembly, will ratify the formal accession of the State to India."

116. It will be for the Security Council to determine which statement to place reliance, that of the Prime Minister who says that is the object of the assembly, or that of the representative of India, who says that is not the object of the assembly.

en octobre dernier. Je cite le *Statesman* du 30 octobre qui indique que le Premier Ministre Nehru a parlé à Simla le 28 octobre; voici les citations sur lesquelles je désire attirer votre attention:

"Parlant aujourd'hui devant les militants de la Conférence nationale, le pandit Nehru a confirmé la politique de l'Inde à l'égard du Cachemire et a conclu en disant que c'est à la population du Cachemire qu'il appartient de décider de son sort. Le pandit Nehru estime néanmoins que, si le Cachemire se rattache au Pakistan, il sera complètement ruiné. "Je souhaite que le Cachemire fasse partie de l'Inde. "Je souhaite que le Cachemire et l'Inde entretiennent des relations cordiales. Je ne veux pas que le Cachemire soit ruiné."

Je ne doute point que la population du Cachemire ne lui soit reconnaissante de ces sentiments. Le journal poursuit:

"Il a exprimé son profond étonnement du retard que les Nations Unies apportent à l'adoption d'une décision au sujet du Cachemire."

C'est là un sentiment dont le Conseil de sécurité, je n'en doute pas, prendra note.

"Quant à la résolution adoptée hier par la Conférence nationale de l'ensemble de l'Etat de Jammu et Cachemire, résolution proposant, sur la base du suffrage de tous les adultes, la formation d'une assemblée constituante chargée de déterminer la forme future et l'évolution de l'Etat, le pandit Nehru a accueilli fort favorablement cette proposition et a déclaré qu'elle ne ferait que renforcer la position de la Conférence nationale lors des élections, en même temps qu'elle permettrait de connaître les volontés de la population. Il se peut, a-t-il dit, que certains pays élèvent des objections quant à l'organisation des élections sous prétexte que la question du Cachemire se trouve soumise aux Nations Unies et qu'aucune décision n'a été encore prise à son sujet; ce serait là un point de vue peu judicieux, car la population du Cachemire ne peut suspendre toute activité et adopter une attitude stérile d'attente."

115. Cela montre tout à fait clairement quel est l'objet de cette assemblée. Elle doit être capable de décider de la forme future et de l'évolution de l'Etat. Mais la question ne s'arrête pas là. Plus loin, on nous indique que le Premier Ministre a dit:

"L'Inde n'a jamais accepté le principe des deux nations, même lorsque le pays a été partagé, et elle ne l'acceptera jamais. En outre, l'Inde et le Cachemire ont noué des relations plus étroites. Le Cachemire est une partie de notre cœur. Sans doute, ces sentiments agiront sur l'attitude de la population du Cachemire à l'égard de l'Inde, mais, en fin de compte, la population du Cachemire, par la voie d'une assemblée constituante élue, ratifiera le rattachement officiel de l'Etat à l'Inde."

116. Le Conseil de sécurité jugera à quelle déclaration il faut accorder crédit, à celle du Premier Ministre suivant laquelle tel est le but de l'assemblée, ou à celle du représentant de l'Inde suivant laquelle tel n'est pas le but de l'assemblée.

117. Replying to a question in the Indian Parliament, whether it would be competent for the constituent assembly in Kashmir to decide whether to accede or not, Mr. Gopalaswami Ayyangar said:

"There is nothing which can prevent the constituent assembly from pronouncing its opinion on that question."

118. This is what Sheikh Abdulla says, and I am quoting from the *New York Times* of 25 February 1951:

"Sheikh Abdulla announced today his Kashmir National Conference party would go ahead with plans for electing a constituent assembly in September. This body will then decide whether Kashmir will accede to India or Pakistan on the basis that the assembly consists of elected representatives of a majority of the people. In the view of Sheikh Abdulla's firm control — which Sir Owen Dixon, former United Nations mediator, in his report likened to that of a police State — there is little doubt of the outcome."

119. Nevertheless, the representative of India stated to the Security Council that, "so far as the Government of India is concerned, the constituent assembly is not intended to prejudice thee issues before the Security Council or to come in its way". I have no doubt, after what I have quoted from the speeches of the Prime Minister of India and from the Prime Minister of the State of Kashmir appointed by the Government of India — though nominally by the Maharaja — some clarification of the position becomes necessary as to what the basis is on which one is to deal with this question. It is obvious, however, that those on the spot know best what they intend to do because they are doing it. Both of them, Sheikh Abdulla and the Prime Minister of India, declared that the constituent assembly will determine the question of accession of the State to India or to Pakistan.

120. The PRESIDENT: In view of the late hour and in view of the fact that I understand the representative of Pakistan still has a considerable statement to make on this matter, I would suggest, if the representative of Pakistan would be prepared to continue his statement at the Council's next meeting, that the Council adjourn until tomorrow at 3 p.m.

*The meeting rose at 5.50 p.m.*

117. Répondant à la question, qui lui était posée au Parlement de l'Inde, de savoir si l'assemblée constituante du Cachemire serait compétente pour décider du rattachement de l'Etat, M. Gopalaswami Ayyangar a déclaré:

"Il n'y a rien qui puisse empêcher l'assemblée constituante de se prononcer sur cette question."

118. Voici la déclaration qu'a faite le cheik Abdulla — je cite le *New York Times* du 25 février 1951:

"Le cheik Abdulla a annoncé aujourd'hui que le parti de la Conférence nationale du Cachemire continue à préparer les élections à l'assemblée constituante, qui auront lieu en septembre. Etant donné que l'assemblée est composée de représentants élus de la majorité de la population, cet organisme décidera alors si le Cachemire doit être rattaché à l'Inde ou au Pakistan. En raison du fait que le cheik Abdulla exerce un contrôle absolu sur le pays — ce qui a amené Sir Owen Dixon, ancien médiateur des Nations Unies, à assimiler dans son rapport le régime du cheik Abdulla à celui d'un Etat fondé sur les pouvoirs de la police — le résultat n'est pas douteux."

119. Néanmoins, le représentant de l'Inde a déclaré au Conseil de sécurité que "le Gouvernement de l'Inde, considère que l'objet de l'assemblée constituante n'est pas de préjuger la solution des problèmes soumis au Conseil de sécurité ou de gêner cette solution". Je suis certain, après ce que j'ai cité des discours du Premier Ministre de l'Inde et du Premier Ministre de l'Etat de Cachemire nommé par le Gouvernement de l'Inde — bien qu'officiellement nommé par le maharajah — qu'il est nécessaire de donner certaines précisions quant à la base sur laquelle il convient de traiter cette question. Toutefois, il est évident que ceux qui sont sur place sont ceux qui savent le mieux ce qu'ils ont l'intention de faire, parce qu'ils sont en train de le faire. Le cheik Abdulla et le Premier Ministre de l'Inde ont déclaré tous deux que l'assemblée constituante réglerait la question du rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan.

120. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): En raison de l'heure et étant donné que, si je ne me trompe, le représentant du Pakistan a encore une déclaration assez importante à faire sur cette question, je proposerai, si le représentant du Pakistan est prêt à poursuivre son exposé au cours de la prochaine séance du Conseil, que le Conseil s'adjourne jusqu'à demain à 15 heures.

*La séance est levée à 17 h. 50.*

## SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS

### DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

**ARGENTINA — ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A., Calle Alsina 500, Buenos Aires.

**AUSTRALIA — AUSTRALIE**  
H. A. Goddard (Pty), Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W.

**BELGIUM — BELGIQUE**  
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.  
W. H. Smith & Son  
71-75 Boulevard Adolphe-Max,  
Bruxelles.

**BOLIVIA — BOLIVIE**  
Librería Científica y Literaria, Avenida 16 de Julio 216, Casilla 972, La Paz

**BRAZIL — BRESIL**  
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

**CANADA — CANADA**  
The Ryerson Press, 239 Queen Street West, Toronto.

**CEYLON — CEYLAN**  
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.

**CHILE — CHILI**  
Librería Ivens, Calle Moneda 822, Santiago.

**CHINA — CHINE**  
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Road, Shanghai.

**COLOMBIA — COLOMBIE**  
Librería Latina Ltda., Apartado Aéreo 4011, Bogotá.

**COSTA RICA — COSTA-RICA**  
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

**CUBA**  
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, La Habana.

**CZECHOSLOVAKIA —**  
**TCHECOSLOVAQUIE**  
Československý Spisovatel Národní Třída 9, Praha 1.

**DENMARK — DANEMARK**  
Elnar Munksgaard, Nørregade 6, København.

**DOMINICAN REPUBLIC —**  
**REPUBLIQUE DOMINICAINNE**  
Librería Dominicana, Calle Mercedes No. 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.

**ECUADOR — EQUATEUR**  
Muñoz Hermanos y Cia., Plaza del Teatro, Quito.

**Egypt — EGYPTE**  
Librairie "Le Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

**EL SALVADOR — SALVADOR**  
Manuel Navas y Cia. "La Casa del Libro Barato" la Avenida sur num. 37, San Salvador.

**ETHIOPIA — ETHIOPIE**  
Agence Ethio-piennne de Publicité, Box 8, Addis-Ababa.

**FINLAND — FINLANDE**  
Akaateinen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

**FRANCE**  
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

**GREECE — GRECE**  
"Eleftheroudakis," Librairie Internationale, Place de la Constitution, Athènes.

**GUATEMALA**  
Goubaud & Cia. Ltda. 5a Avenida sur num. 28, 2 do Piso, Guatemala City

**HAITI**  
Max Bouchereau, Librairie "A la Caravelle," Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

**HONDURAS**  
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

**ICELAND — ISLANDE**  
Bokaverlun Sigfusar Eymundssonar Austurstræti 18, Reykjavik.

**INDIA — INDE**  
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.

**INDONESIA — INDONESIE**  
Jasaan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

**IRAQ — IRAK**  
Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, Baghdad.

**IRAN**  
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Teheran.

**IRELAND — IRLANDE**  
Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.

**ISRAEL**  
Leo Blumstein, P.O.B. 4154  
35 Allenby Road, Tel-Aviv.

**ITALY — ITALIE**  
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milàno.

**LEBANON — LIBAN**  
Librairie universelle, Beyrouth.

**LIBERIA**  
J. Momolu Kamara, Gurley and Front Streets, Monrovia.

**LUXEMBOURG**  
Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.

**MEXICO — MEXIQUE**  
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D. F.

**NETHERLANDS — PAYS-BAS**  
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

**NEW ZEALAND —**  
**NOUVELLE-ZELANDE**  
United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.

**NICARAGUA**  
Dr. Ramiro Ramírez V., Agencia de Publicaciones, Managua, D. N.

**NORWAY — NORVEGE**  
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustgt. 7A, Oslo.

**PAKISTAN**  
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi.  
Publishers United Limited, 176 Anarkali, Lahore.

**PANAMA**  
José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.

**PERU — PEROU**  
Librería International del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

**PHILIPPINES**  
D. P. Pérez Co., 132 Riverside, San Juan, Rizal.

**PORTUGAL**  
Livraria Rodrigues 186, Rua Aurea, 188, Lisboa.

**SWEDEN — SUEDE**  
C. E. Fritze's Kungl. Hofbokhandel A-B Fredsgatan 2, Stockholm.

**SWITZERLAND — SUISSE**  
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève, Buchhandlung Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.

**SYRIA — SYRIE**  
Librairie Universelle, Damas.

**THAILAND — THAILANDE**  
Prannan Mit Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

**TURKEY — TURQUIE**  
Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

**UNION OF SOUTH AFRICA —**  
**UNION SUD-AFRICaine**  
Van Schalk's Bookstore (Pty), Ltd. P.O. Box 724, Pretoria.

**UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI**  
H.M. Stationery Office, P. O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops at London, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh, and Manchester).

**UNITED STATES OF AMERICA —**  
**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**  
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, New York.

**URUGUAY**  
Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Esc. 1, Montevideo.

**VENEZUELA**  
Escritorio Pérez Machado, Conde a Piñango 11, Caracas.

**YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE**  
Drzavno Preduzece Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

*United Nations publications can further be obtained from the following booksellers:*

**GERMANY — ALLEMAGNE**  
Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse, 101, Berlin-Schöneberg.  
W. E. Saarbach, Frankensteinstrasse, 14, Köln-Junkersdorf.  
Alexander Horn, Spiegelgasse, 9, Wiesbaden.

**Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.**

*Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:*

**AUSTRIA — AUTRICHE**  
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.

**JAPAN — JAPON**  
Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo Central.

**Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépôsitoires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Nations Unies, New-York (Etats-Unis) ou à la Section des ventes, Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).**

[51-B]